

**Rapport de la vingt-deuxième session de la**

---

**COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES  
DANS LES EAUX INTÉRIEURES**

**Windermere, Royaume-Uni, 12-19 juin 2002**



Les commandes de publications de la FAO peuvent être  
adressées au:

Groupe des ventes et de la commercialisation  
Division de l'information  
FAO

Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italie

Mél.: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org)  
Télécopie: (+39) 06 57053360

Rapport de la  
VINGT-DEUXIÈME SESSION DE LA  
COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE  
POUR LES PÊCHES DANS LES EAUX INTÉRIEURES

Windermere, Royaume-Uni, 12-19 juin 2002

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-204000-X

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org)

© FAO 2002

## PRÉPARATION DU DOCUMENT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport adopté le 19 juin 2002 par les participants à la vingt-deuxième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures.

FAO.

Rapport de la vingt-deuxième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures. Windermere, Royaume-Uni, 12-19 juin 2002.

*FAO Rapport sur les pêches*. No. 681. Rome, FAO. 2002. 48p.

### RÉSUMÉ

La Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) a tenu sa vingt-deuxième session à Windermere (Royaume-Uni) du 12 au 19 juin 2002, parallèlement à un Symposium sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique. Elle a passé en revue les activités menées par la CECPI depuis 2000 dans les domaines de la biologie et de l'aménagement des pêches, de l'aquaculture, de la protection des ressources aquatiques et en ce qui concerne les questions économiques et sociales. La CECPI a décidé de son futur programme de travail, notamment des activités qui devraient être menées avant sa prochaine session, prévue pour 2004 en Pologne et qui sera précédée d'un symposium sur le Développement de l'aquaculture: Partenariat entre les scientifiques et les associations de producteurs.

### Distribution:

Participants

Membres de la CECPI

Liste de distribution de la CECPI

Département des pêches de la FAO

Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>DÉCISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DE LA CECPI</b>	<b>vii</b>
<b>BUREAU DE LA CECPI ET COORDONNATEURS DES GROUPE DE TRAVAIL <i>AD HOC</i></b>	<b>ix</b>
<b>I. OUVERTURE DE LA SESSION ET ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR</b>	<b>1</b>
<b>II. SYMPOSIUM SUR LA GESTION DES PÊCHES INTÉRIEURES ET L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE</b>	<b>1</b>
<b>III. BIOLOGIE ET AMÉNAGEMENT DES PÊCHES (Sous-Commission I)</b>	<b>1</b>
Anguilles	1
Surveillance des poissons en eaux douces	4
Introductions et repeuplements	4
Cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique	5
Gestion des esturgeons	5
Autres questions	6
Election du Bureau	6
<b>IV. AQUACULTURE (Sous-Commission II)</b>	<b>6</b>
Maladies des poissons et leur traitement	6
Aménagement des ressources aquatiques en aquaculture	6
Nutrition des poissons et des crustacés	6
Pisciculture biologique	7
Perspectives du marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces	7
Election du Bureau	7
<b>V. PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES (Sous-Commission III)</b>	<b>8</b>
Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons	8
Méthodologies de remise en état des lacs et réservoirs	8
Lutte contre les oiseaux prédateurs et prévention des dégâts	8
Influence des méthodes de gestion sur l'environnement	9
Evaluation des effets sur l'environnement et la santé humaine des substances qui provoquent des troubles endocriniens	9
Nouvelles activités	10
Directive-cadre de l'UE sur l'eau (DCE)	10
Critères et méthodes d'évaluation des risques pour l'environnement aquatique	11
Manipulation des poissons dans des pêcheries et les établissements d'aquaculture	11
Election du Bureau	11

<b>VI.</b>	<b>QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (Sous-Commission IV)</b>	<b>12</b>	
	Communication et formation	12	
	Pêches de loisir	12	
	Aspects socio-économiques des pêches continentales	12	
	Election du Bureau	13	
<b>VII.</b>	<b>ADOPTION DES RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES SOUS-COMMISSIONS</b>	<b>13</b>	
<b>VIII.</b>	<b>ADOPTION DU RAPPORT DU SYMPOSIUM</b>	<b>13</b>	
<b>IX.</b>	<b>SYMPOSIUM PRÉVU À L'OCCASION DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION DE LA CECPI</b>	<b>14</b>	
<b>X.</b>	<b>RENFORCEMENT DE LA CECPI</b>	<b>15</b>	
<b>XI.</b>	<b>AUTRES QUESTIONS</b>	<b>15</b>	
<b>XII.</b>	<b>ÉLECTION DU BUREAU DE LA CECPI</b>	<b>15</b>	
<b>XIII.</b>	<b>DATE ET LIEU DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION DE LA CECPI</b>	<b>15</b>	
<b>XIV.</b>	<b>ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA SESSION</b>	<b>15</b>	
<b>Annexe</b>	<b>A</b>	<b>Ordre du jour</b>	<b>16</b>
	<b>B</b>	<b>Liste des participants</b>	<b>18</b>
	<b>C</b>	<b>Liste des documents</b>	<b>23</b>
	<b>D</b>	<b>Allocutions d'ouverture</b>	<b>24</b>
		<b>Allocution de Son Excellence Elliott Morley</b>	<b>24</b>
		<b>Allocution de Sir John Harman</b>	<b>27</b>
		<b>Allocution de M. Heiner Naeve</b>	<b>31</b>
		<b>Allocution de M. Rudolf Müller</b>	<b>33</b>
	<b>E</b>	<b>Rapport succinct du Symposium de la CECPI sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique</b>	<b>37</b>
	<b>F</b>	<b>Symposium de la CECPI sur le développement de l'aquaculture – Partenariat entre les scientifiques et les associations de producteurs</b>	<b>46</b>

#### Liste des Correspondants de la CECPI

**DÉCISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DE  
LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DE LA CECPI**

	<b>Paragraphes</b>
Mandat du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les anguilles	13
Coordonnateur, Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique	21
<b>Création d'un Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la gestion des esturgeons</b>	<b>22</b>
<b>Election du Bureau de la Sous-Commission I</b>	<b>26</b>
Suppression du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la nutrition des poissons et des crustacés	30
<b>Election du Bureau de la Sous-Commission II</b>	<b>40</b>
Suppression du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur l'évaluation des effets sur l'environnement et la santé humaine des substances qui provoquent des troubles endocriniens	51
<b>Création d'un Groupe de liaison sur la Directive-cadre de l'UE sur l'eau</b>	<b>54</b>
<b>Création d'un Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture</b>	<b>59</b>
<b>Election du Bureau de la Sous-Commission III</b>	<b>62</b>
Suppression du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la communication et la formation	64
<b>Election du Bureau de la Sous-Commission IV</b>	<b>69</b>
<b>Recommandations du Symposium sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique</b>	<b>75</b>
<b>Symposium prévu à l'occasion de la vingt-troisième session de la CECPI</b>	<b>77</b>
Evaluation du rôle et du fonctionnement de la CECPI	80
<b>Election du Bureau de la CECPI</b>	<b>83</b>
<b>Date et lieu de la vingt-troisième session</b>	<b>84</b>
Adoption du rapport	86



**BUREAU DE LA CECPI ET COORDONNATEURS  
DES GROUPES DE TRAVAIL *AD HOC***

Président:	R. Müller
Premier Vice-Président:	K. Pintér
Second Vice-Président:	P. Hickley
Secrétaire <i>ad interim</i> :	G. Marmulla

**SOUS-COMMISSION I – BIOLOGIE ET AMÉNAGEMENT**

Président:	T. Brenner
Vice-Président:	P. Fitzmaurice
Rapporteur:	K. Hensel
Secrétaire technique:	G. Marmulla

**Groupes de travail *ad hoc***

Anguilles	Coordonnateur	W. Dekker
Surveillance des poissons en eaux douces	Coordonnateur	P. Hickley
Introductions et repeuplements	Coordonnateur	I.G. Cowx
Cartographie de la répartition du poisson et de la qualité de l'habitat aquatique	Coordonnateur	NN
Gestion des esturgeons	Coordonnateur	M. Chebanov

**SOUS-COMMISSION II – AQUACULTURE**

Président:	L. Váradi
Vice-Président:	Y. Avnimelech
Rapporteur:	J.-P. Proteau
Secrétaire technique:	U. Barg

**Groupes de travail *ad hoc***

Maladies des poissons et leur traitement	Coordonnateur	R. Richards
Aménagement des ressources aquatiques en aquaculture	Coordonnateur	Y. Avnimelech
Pisciculture biologique	Coordonnateur	V. Hilge
Perspectives du marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces (avec la Communauté européenne)	Coordonnateur	L. Váradi

### SOUS-COMMISSION III – PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES

Président:	L. Raat
Vice-Président:	D. Gerdeaux
Rapporteur:	P. Gérard
Secrétaire technique:	U. Barg

#### Groupes de travail *ad hoc*

Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons	Coordonnateur	M. Zalewski
Méthodologies de remise en état des lacs et réservoirs	Coordonnateur	H. Lehtonen
Lutte contre les oiseaux prédateurs et prévention des dégâts	Coordonnateur	E. Staub
Influence des méthodes de gestion sur l'environnement	Coordonnateur	M. Aprahamian
Manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture	Coordonnateur	A.J.P. Raat
Directive-cadre de l'UE sur l'eau (groupe de liaison)	Membres	I.G. Cowx A.J.P. Raat

### SOUS-COMMISSION IV – QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Président:	I.G. Cowx
Vice-Président:	R. Marini
Rapporteur:	M.J. Collares-Pereira
Secrétaire technique:	D. Greboval

#### Groupes de travail *ad hoc*

Pêches de loisir	Coordonnateur	B. Breton
Aspects socio-économiques des pêches continentales	Coordonnateur	M. Sipponen

## **I. OUVERTURE DE LA SESSION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. La vingt-deuxième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) s'est tenue à Windermere (Royaume-Uni) du 12 au 19 juin 2002 sous la présidence de M. Rudolf Müller (Suisse). La session a regroupé 34 représentants de 20 membres de la Commission, des observateurs d'un Etat non membre de la FAO, ainsi que des observateurs de deux organisations non gouvernementales internationales. La liste des participants figure à l'Annexe B du présent rapport.
2. La session a été ouverte par le Sous-secrétaire d'Etat parlementaire du Royaume-Uni au Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales, M. Elliott Morley. Son allocution d'ouverture est reproduite à l'Annexe D.
3. Le Président de l'Agence pour l'environnement, M. John Harman, a ensuite pris la parole et souhaité aux délégués la bienvenue dans la Région des lacs. Son allocution figure à l'Annexe D du présent rapport.
4. Le Secrétaire de la CECPI, M. Heiner Naeve, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, et du Sous-Directeur général chargé du Département des pêches, M. Ichiro Nomura. Sa déclaration est reproduite à l'Annexe D.
5. Le Président de la CECPI, M. Rudolf Müller (Suisse), a remercié le gouvernement d'accueillir cette session, qui est la deuxième à avoir lieu au Royaume-Uni. Sa déclaration se trouve à l'Annexe D.
6. L'ordre du jour qui figure à l'Annexe A a été adopté. La liste des documents dont la Commission était saisie est donnée à l'Annexe C.

## **II. SYMPOSIUM SUR LA GESTION DES PÊCHES INTÉRIEURES ET L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE**

7. Le Symposium sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique a été organisé en liaison avec la vingt-deuxième session de la CECPI à Windermere (Royaume-Uni) du 12 au 15 juin 2002. Ce Symposium a été organisé par M. D. Gerdeaux (France) et présidé par M. I.G. Cowx (Royaume-Uni) et a réuni 114 participants provenant de 27 pays. La documentation se compose essentiellement de 29 communications de données d'expérience et 29 exposés sous forme d'affiches. Le rapport succinct du Symposium constitue l'Annexe E du présent rapport.

## **III. BIOLOGIE ET AMÉNAGEMENT DES PÊCHES (Sous-Commission I)**

8. Le Président de la Sous-Commission, M. T. Brenner (Allemagne), a informé la Commission de l'avancement des activités qui avaient été convenues à la vingt-et-unième session de la Commission. Le rapport sur ces activités a été soumis à la session sous la cote EIFAC/XXII/2002/Inf.5.

### **Anguilles**

9. En août 2001, le Groupe de travail ad hoc mixte CECPI/CIEM sur les anguilles s'est réuni à Copenhague, au Siège du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), pour examiner le mandat suivant:
  - En réponse à la demande faite par la CE en 1998 concernant la fourniture d'objectifs d'échappement et d'autres points de référence biologiques sur l'anguille européenne, aux fins de la gestion, le Groupe de travail *ad hoc* devrait:

- (a) évaluer les tendances en matière de recrutement, ainsi que leurs causes et leurs effets sur le stock et la productivité des espèces;
  - (b) analyser l'impact des pêches sur l'échappement des géniteurs dans des systèmes sélectionnés;
  - (c) définir des unités pertinentes dans lesquelles les objectifs d'échappement seront applicables;
  - (d) lorsque les informations le justifient, proposer des objectifs d'échappement préliminaires biologiquement fondés, pour des systèmes sélectionnés.
- Proposer des mesures de gestion propres à atteindre le taux d'échappement cible;
  - Faire un rapport sur l'avancement des travaux visant à renforcer les bases scientifiques des avis sur la gestion des pêches à l'anguille européenne, plus particulièrement en ce qui concerne:
    - (a) l'élaboration de modèles concernant les taux de récolte, pour les pêches à l'anguille, dans les systèmes où les données sont abondantes;
    - (b) l'évaluation des processus dépendant de la densité (croissance et mortalité) et de leur impact sur l'échappement des géniteurs;
    - (c) l'élaboration de points de référence à utiliser pour la gestion dans les systèmes où l'on dispose de données insuffisantes;
    - (d) l'élaboration de procédures pour vérifier les effets des mesures de gestion de la pêche à l'anguille, dans les systèmes pour lesquels on dispose de beaucoup ou de peu de données;
    - (e) l'évaluation des effets (positifs) des mesures de gestion qui ne sont pas directement liées à l'exploitation, par exemple les passes à poissons, l'amélioration des habitats, le repeuplement, etc.

Au total, 19 personnes provenant de 10 pays ont participé à la réunion.

10. Le rapport a été présenté à la réunion du CCGF du CIEM en octobre 2001, et le Comité consultatif de gestion des pêches (CCGF) a donné des avis à Bruxelles sur les pêches à l'anguille (ICES C.M. 2002/AFCM:03: [www.ices.dk/reports/afcm/2001/wgeel/wgeel01.pdf](http://www.ices.dk/reports/afcm/2001/wgeel/wgeel01.pdf)). Le rapport est en préparation et sera publié en tant que Document occasionnel N° 36 de la CECPI.

11. Le stock d'anguilles en Europe affiche d'une manière générale une tendance à la baisse: après une diminution dans les années 80, le recrutement est resté faible durant les années 90, pour tomber à des niveaux encore plus bas en 2001; les débarquements sont en baisse depuis bien plus longtemps dans de nombreux pays. Toutefois, nos connaissances scientifiques actuelles sont insuffisantes pour que l'on puisse dériver des objectifs de gestion spécifiques et détaillés. Il est recommandé d'appliquer des objectifs généraux (échappement d'au moins 30 pour cent de la production des géniteurs inexploités) et de les mettre en œuvre à l'échelle des bassins versants. Les causes potentielles du déclin (qu'elles soient naturelles ou dues à l'intervention de l'homme: destruction des habitats, obstacles à la migration, surexploitation) ont été examinées et les tendances temporelles ont été documentées. Il n'a pas été possible de recueillir de preuve irréfutable pour les effets individuels ou synergétiques, mais les impacts anthropogéniques se sont avérés supérieurs aux objectifs provisoires raisonnables dans de nombreux endroits, de sorte que des mesures de gestion compatibles avec les objectifs provisoires doivent être prises de toute urgence.

12. La CECPI a pris acte des recommandations faites par le Groupe de travail *ad hoc* mixte CECPI/CIEM sur les anguilles à sa session de 2001, à Copenhague (Danemark), à savoir:

- établir une commission internationale pour la gestion du stock d'anguilles européennes, qui organiserait le suivi et la recherche sur la pêche et les stocks d'anguilles, servirait de centre pour l'échange régulier d'informations sur les débarquements et la situation des ressources, et faciliterait et coordonnerait les mesures de gestion;
- élaborer et mettre en œuvre de toute urgence un plan de reconstitution du stock d'anguilles et réduire la mortalité par pêche au plus bas niveau possible, jusqu'à ce que ledit plan soit approuvé et mis en œuvre;
- fixer un point de référence limite provisoire équivalent à un échappement des habitats actuels d'anguilles argentées femelles, d'au moins 30 pour cent par rapport à un état de non-exploitation; atteindre cet objectif par voie de réglementation de l'exploitation et/ou de mesures de remise en état des habitats;
- maintenir au moins aux niveaux actuels le suivi des recrutements, des stocks, des pêches et des échappements, jusqu'à ce qu'un plan de reconstitution des stocks, comprenant un plan de suivi et de recherche global, soit approuvé et mis en œuvre.

13. La CECPI a approuvé le mandat défini par le CCGP du CIEM pour la session de 2002 du Groupe de travail, à savoir:

- (a) dresser la liste des stocks à évaluer en priorité pour lesquels des informations seront recueillies et analysées; évaluer les tendances concernant leur recrutement, la biomasse du stock et la productivité; et analyser leurs causes;
- (b) évaluer l'impact de la pêche à l'anguille sur les populations locales, à l'aide des critères (ou de leurs indicateurs) élaborés pour les situations où l'on dispose de peu de données, et déterminer si cet impact compromet les objectifs d'échappement existants;
- (c) évaluer si la croissance, la mortalité et la migration dépendent de la densité, et si oui, l'incidence que cela pourrait avoir sur la production des géniteurs;
- (d) évaluer le type et l'étendue des habitats détruits, par système hydrographique, par région et par pays, et dériver des objectifs pour la remise en état des habitats en vue d'atteindre des objectifs biologiques appropriés pour les stocks d'anguilles;
- (e) établir des manuels pour aider les responsables de la gestion:
  - (i) à décrire les caractéristiques d'un stock d'anguilles inexploité, en vue de définir les objectifs de la gestion (ceci pourrait nécessiter des études analytiques ou une comparaison empirique entre stocks exploités et inexploités);
  - (ii) quantifier les effets et les risques associés à l'exploitation et à la disparition des habitats, ainsi que les effets de l'amélioration de mesures de gestion visant à y remédier (remise en état des habitats, construction de passes à poissons ou repeuplement);
  - (iii) élaborer des procédures applicables aux systèmes pour lesquels on dispose de données ou insuffisantes, pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion;
  - (iv) évaluer l'impact de la pêche sur la viabilité économique de la gestion et des communautés locales.

Le Groupe de travail se réunira à Nantes (France), du 2 au 6 septembre 2002.

14. La dégradation du stock a été portée à la connaissance de la Commission il y a plusieurs années et des avis de gestion ont été donnés, mais aucune mesure n'a encore été prise. En outre le délégué polonais a informé la session de l'amenuisement des stocks d'anguilles dans son pays. Il a attiré l'attention de la Commission sur la nécessité d'un financement extérieur pour mettre en place des programmes pour la gestion durable des populations d'anguilles en Pologne. De ce fait, la CECPI s'est déclarée préoccupée par l'état des stocks d'anguilles européennes et par la lenteur des progrès réalisés dans l'élaboration d'un plan de gestion des stocks d'anguilles à l'échelle européenne. Elle a également tenu à attirer l'attention de la Direction générale de la pêche de la Communauté européenne sur la réunion du Groupe de travail, à Nantes.

### **Surveillance des poissons en eaux douces**

15. Durant l'intersession, les travaux du Groupe de travail *ad hoc* (Coordonnateur: P. Hickley, Royaume-Uni) n'ont guère avancé. Ceci s'explique par sa décision d'attendre les premiers résultats des travaux du Comité européen de normalisation (CEN) concernant l'élaboration d'une nouvelle norme pour l'échantillonnage du poisson. Actuellement, la principale tâche du Groupe de travail *ad hoc* consiste à collaborer aux travaux du CEN et à contribuer à l'élaboration de protocoles pour le suivi des ressources de poissons, en particulier dans le contexte de la Directive-cadre sur de l'eau. Le CEN a commencé à travailler à un projet de norme intitulé "Qualité de l'eau – Conseils sur la gamme et la sélection des méthodes d'échantillonnage du poisson", et la contribution du Groupe de travail *ad hoc* sera nécessaire.

16. Une réunion du Groupe de travail *ad hoc* a eu lieu le 15 juin 2002. Il a été décidé que le Groupe de travail *ad hoc* établirait une matrice de décision sur le champ d'application et la sélection des méthodes d'échantillonnage du poisson.

17. La délégation du Royaume-Uni a informé la Commission qu'un Symposium concernant la Directive-cadre de l'UE sur l'eau (DCE) aurait lieu au Hull International Fisheries Institute (HIFI), Hull (Royaume-Uni), début 2003.

18. Les méthodes et les techniques de suivi des ressources de poissons sont en rapport étroit avec les procédures d'application de la Directive-cadre sur l'eau. Il a donc été décidé de transférer les fonctions du Groupe de liaison pour la Directive-cadre sur l'eau à ce Groupe de travail *ad hoc*.

### **Introductions et repeuplements**

19. Au cours de la période précédente, les membres de la CECPI ont contribué à une étude de l'UE intitulée "Analyse de l'incidence environnementale et économique des opérations visant à renforcer la faune aquatique en eaux douces aux fins de la pêche". Ce document est à l'heure actuelle mis à jour et résumé, et sera mis prochainement à disposition. Une analyse de l'importance économique du repeuplement, en particulier pour les sociétés aquacoles de la Communauté, a également été effectuée. Un projet de rapport pour la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Pologne et la Roumanie est en voie d'achèvement, et donne une vue d'ensemble des pratiques et des problèmes qui se posent dans les Etats extérieurs à l'UE.

20. La Commission a été informée par M. I.G. Cowx (Royaume-Uni), Coordonnateur du Groupe de travail *ad hoc*, que le Code de pratiques pour le repeuplement et les introductions était en cours de révision et serait distribué aux correspondants nationaux, le moment venu.

## **Cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique**

21. Le Président de la Sous-Commission I a rappelé aux participants la triste nouvelle du décès de M. A. Lelek. Bien qu'aucune action n'ait été entreprise par ce Groupe de travail *ad hoc* durant l'intersession, le Président a attiré l'attention sur la nécessité de poursuivre les travaux selon son mandat originel et a entrepris de chercher un nouveau Coordonnateur.

### **Gestion des esturgeons**

22. Conformément à une recommandation du Comité exécutif de la CECPI à sa réunion à Rome, du 23 au 25 mai 2001, et avec l'accord préalable de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission a établi un Groupe de travail *ad hoc* mixte CECPI/CGPM sur la gestion des esturgeons. Le mandat de ce Groupe de travail est le suivant:

- examiner les informations existantes sur la biologie et la distribution des espèces d'esturgeons dans le Danube, la mer Noire, la mer Caspienne et la mer Adriatique;
- définir les tendances à long terme concernant la dynamique et les modes d'exploitation des stocks;
- déterminer l'état actuel des stocks et de l'exploitation, sur la base de la composition des captures (taille, espèces, et poids), de l'effort de pêche, des contrôles et des licences ou contrôles à l'exportation;
- établir un programme régional d'évaluation des captures complet et détaillé, pour faciliter une gestion rationnelle des stocks. Examiner les mesures de conservation et de gestion existantes et conseiller des interventions appropriées pour l'exploitation durable des stocks, y compris leur renforcement par la production aquacole et par des activités de repeuplement.

M. M. Chebanov (Fédération de Russie) a été nommé coordonnateur du Groupe du travail *ad hoc*.

23. La Commission a estimé qu'une attention spécifique devrait être accordée à l'examen des toutes dernières méthodes d'évaluation des stocks et de leur applicabilité pour l'évaluation des stocks d'esturgeons, ainsi qu'au rôle de l'aquaculture pour la reconstitution des stocks naturels, et pour atténuer la pression des captures sur les stocks naturels. Les programmes de repeuplement et de réintroductions menés à bien dans d'autres régions d'Europe devraient aussi être examinés par le Groupe de travail *ad hoc*, dans la mesure où ils ont un impact sur les pratiques de gestion des pêches. Le Groupe de travail *ad hoc* devrait également s'intéresser aux stocks d'esturgeons de la partie septentrionale de la Mer Egée.

24. Il a été estimé qu'une meilleure coordination entre les départements de l'environnement et des pêches dans les pays membres était essentielle pour une protection et une gestion appropriée des stocks d'esturgeons, compte tenu de la situation sociale et économique des pêches commerciales. Enfin, des partenaires doivent être recherchés pour financer les projets de conservation et d'amélioration.

### **Autres questions**

25. Le Président de la CECPI a invité les correspondants nationaux à coopérer en répondant aux questionnaires qui leur ont été envoyés par les coordonnateurs des Groupes de travail *ad hoc*.

### **Election du Bureau**

26. Les responsables actuels de la Sous-commission, à savoir le Président, M. T. Brenner (Allemagne), le Vice-Président, M. P. Fitzmaurice (Irlande), et le Rapporteur, M. K. Hensel (Slovaquie), ont été réélus.

### **IV. AQUACULTURE (Sous-Commission II)**

27. Le Président de la Sous-Commission, M. L. Váradi (Hongrie), a fait un rapport sur les activités de la Sous-Commission. Le rapport d'activités a été soumis à la session sous la cote EIFAC/XXII/2002/Inf.6.

### **Maladies des poissons et leur traitement**

28. Le Groupe de travail *ad hoc* sur les maladies des poissons et leur traitement (Coordonnateur: M. R. Richards, Royaume-Uni) est inactif depuis deux ans. Les actes de l'atelier CECPI/EAFP (Association européenne des spécialistes des pathologies des poissons) sur la gestion sanitaire des carpes et des esturgeons (tenu en 1999, à Rhodes, en Grèce) doivent encore être achevés par MM. R. Richards et R. Subasinghe, le Secrétaire technique du Groupe de travail *ad hoc*. Les actes devraient être prêts en 2003.

### **Aménagement des ressources aquatiques en aquaculture**

29. Le Coordonnateur (M. Y. Avnimelech, Israël) a préparé un plan de travail pour l'élaboration d'une étude complète et détaillée sur l'utilisation des ressources aquatiques en aquaculture. Les principaux thèmes sont: statistiques sur la production et l'eau; économie des ressources; et options en matière d'aquaculture. Bien que l'on ait identifié des experts compétents en provenance d'Europe de l'Est et de l'Ouest, ainsi que d'Israël, qui pourraient contribuer à l'étude, le Groupe de travail *ad hoc* n'a pas encore réussi à organiser une réunion d'experts. Cette réunion pourrait être tenue le 11 octobre 2002, à la suite de la Consultation d'experts de la FAO sur l'utilisation des terres et des eaux en aquaculture, qui aura lieu à Rome, du 7 au 10 octobre 2002.

### **Nutrition des poissons et des crustacés**

30. Les actes de l'atelier de la CECPI sur la méthodologie et la recherche concernant la nutrition des poissons et des crustacés dans les systèmes d'élevage semi-intensifs en étangs, qui s'est tenu du 3 au 5 avril 1996 à Szarvas (Hongrie), ont été publiés et forment le vingt-troisième volume de la revue de l'Institut de recherche pour les pêches, l'aquaculture et l'irrigation (HAKI), qui se trouve à Szarvas (Hongrie).

31. Depuis 2001, le Coordonnateur (M. I. Csengeri, Hongrie) a mis en route de nouvelles activités, parmi lesquelles: l'élaboration de directives concernant les bonnes pratiques piscicoles, et la mise au point de normes hongroises pour la production biologique de poissons. Un échange d'informations sur les normes relatives à la pisciculture biologique a également été entrepris avec des collaborateurs grecs, moldaves et ukrainiens.

32. La Commission est convenue que ce Groupe de travail *ad hoc* pourrait être dissous, et que les initiatives du Coordonnateur pourraient être intégrées dans les activités du Groupe de travail *ad hoc* sur la pisciculture biologique.



### **Pisciculture biologique**

33. Le Groupe de travail *ad hoc* sur la pisciculture biologique a été établi par la CECPI à sa vingt-et-unième session, à Budapest en 2000.

34. Afin d'obtenir une vue d'ensemble de la pisciculture biologique en Europe, le Coordonnateur du Groupe de travail *ad hoc* (V. Hilge, Allemagne) a envoyé un questionnaire aux correspondants nationaux de la CECPI. Une réunion de «cadrage» a ensuite eu lieu à Nuremberg (Allemagne) le 18 février 2002. On envoie en ce moment une deuxième version du questionnaire pour obtenir des informations d'actualité couvrant l'aquaculture marine et l'aquaculture en eaux saumâtres.

35. L'atelier de cadrage, tenu à Nuremberg, a rassemblé des éleveurs traditionnels de truites et de carpes d'Allemagne et de Hongrie, des chercheurs d'Allemagne, de Hongrie, d'Italie et des Etats-Unis, ainsi qu'un représentant d'une organisation de certification allemande.

36. Dans un certain nombre de pays, le développement de la pisciculture biologique suscite un grand intérêt. Toutefois, dans certains de ces pays, il existe très peu d'informations sur les critères et les normes en matière de pisciculture biologique, notamment sur des aspects spécifiques tels que la formulation des aliments, l'alimentation et la nutrition des poissons, les critères environnementaux, la commercialisation et les réglementations. Des principes uniformes pour reconnaître les établissements et les pratiques piscicoles qui satisfont aux critères de la pisciculture biologique sont nécessaires en général. La CECPI a répété que ces critères et les règles d'homologation connexes devaient être scientifiquement fondés.

### **Perspectives du marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces**

37. Le Groupe de travail *ad hoc* CECPI/CE sur les perspectives du marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces, coordonné par M. L. Váradi (Hongrie), s'est réuni au siège de la Communauté européenne, du 14 au 16 mai 2001. Le Groupe de travail *ad hoc* rassemblait 26 experts invités, comprenant des représentants de l'industrie, des scientifiques, des commerçants, des journalistes et des fonctionnaires de la FAO et de la CECPI et de la CE. La CECPI a approuvé les conclusions et recommandations du Groupe de travail *ad hoc*. Les documents présentés, les délibérations et les recommandations du Groupe de travail *ad hoc* ont été synthétisés dans un rapport, qui a été publié en tant que document occasionnel N° 35 de la CECPI (<ftp://ftp.fao.org/fi/documents/eifac/Wgmarket/Y2792f.pdf>).

38. Etant donné que la commercialisation des produits aquacoles des eaux douces européennes s'annonce critique pour l'avenir, d'autres mesures doivent être prises pour remédier aux problèmes, en tenant compte des recommandations du Groupe de travail *ad hoc* CECPI/CE. La Conférence internationale sur les aspects économiques et commerciaux et la commercialisation en aquaculture, qui se déroulera du 29 septembre au 2 octobre 2002 à Szarvas (Hongrie), peut être considérée comme une action de suivi dans ce domaine. Dans le programme de la Conférence, une attention particulière sera accordée à des thèmes spécifiques, qui ont été mis en avant par le Groupe de travail *ad hoc* CECPI/CE.

39. Le Groupe de travail *ad hoc* continuera à mener des activités de suivi conformément à ses recommandations.

### **Election du Bureau**

40. Les personnes réélues sont M. L. Váradi (Hongrie), Président; M. Y. Avnimelech (Israël), Vice-Président; M. J.P. Proteau (France), Rapporteur.

## V. PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES (Sous-Commission III)

41. Le Président de la Sous-Commission III, M. A.J.P. Raat (Pays-Bas) a résumé les activités de la Sous-Commission qui ont été présentées à la session sous la cote EIFAC/XXII/2002/Inf.7 Rev.1.

### Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons

42. En juin 2001, un Atelier international sur l'écohydrologie a été organisé à Varsovie (Pologne) dans le cadre du Groupe de travail *ad hoc* de la CECPI. Ses objectifs étaient les suivants :

- rassembler des scientifiques et des responsables de la gestion des pêches s'intéressant à l'influence des modifications de l'habitat aquatique sur les populations de poissons et aux méthodes de remise en état de ces habitats;
- recueillir des données sur les progrès récents et examiner les données existantes, en insistant en particulier sur l'identification de recherches interdisciplinaires intégrées et sur les perspectives de coopération;
- élaborer des modèles de gestion à visée pratique.

43. Les résultats des travaux de l'atelier ont été publiés dans le International Journal of Ecohydrology & Hydrobiology, volume 1 (3), année 2001. La CECPI a insisté sur l'importance des instruments pratiques fondés sur les cadres conceptuels de l'approche écohydrologique de la gestion des plans d'eaux intérieurs et s'est référé aux conclusions et aux recommandations du Symposium.

44. Il a été proposé que le Président de la Sous-Commission III prenne contact avec le Coordonnateur du Groupe de travail *ad hoc*, M. M. Zalewski (Pologne) pour faire le point sur l'avancement des travaux.

### Méthodologies de remise en état des lacs et réservoirs

45. La Commission a été informée que le Groupe de travail *ad hoc* préparait un manuel sur la remise en état des lacs et des réservoirs. Presque tous les chapitres sont déjà rédigés et les éditeurs (le Coordonnateur, M. H. Lehtonen (Finlande), I.G. Cowx (Royaume-Uni) et R. Müller (Suisse)) se sont réunis à Lammi (Finlande) en août 2001 pour mettre les textes en forme. Il a été impossible de terminer les travaux comme prévu avant la fin de l'année 2001, car tous les auteurs n'ont pas soumis leurs manuscrits à temps. On prévoit à présent que les travaux seront achevés en 2002.

### Lutte contre les oiseaux prédateurs et prévention des dégâts

46. Pendant l'intersession, plusieurs sessions du Projet REDCAFE de l'UE (« Réduire les conflits entre les cormorans et les pêches à l'échelle paneuropéenne ») ont eu lieu. En avril 2001, un Symposium international sur les interactions entre les poissons et les oiseaux et leurs incidences pour la gestion, a été organisé par l'International Fisheries Institute, de l'Université de Hull, en collaboration avec la CECPI. Les actes du Symposium seront publiés en 2002 par Fishing News Books.

47. D'autres sessions du projet REDCAFE se sont déroulées à Lelystad (Pays-Bas) et à Horsens (Danemark). En automne 2002, une session aura lieu au Royaume-Uni. Le Coordonnateur du groupe de travail *ad hoc*, M. E. Staub (Suisse) distribuera les rapports de ces sessions aux correspondants nationaux. Le rapport final sur le projet REDCAFE sera publié en 2003.

48. En mars 2002, le Conseil Supérieur de la Pêche (France) a organisé une Conférence intitulée «European Conference on the Great Cormorant: towards a European approach?» à Strasbourg. Cette réunion a rassemblé des parties prenantes (pêcheurs, spécialistes de la biologie des poissons et ornithologues) dans un débat public. Les actes de la conférence seront publiés d'ici la fin 2002.

### **Influence des méthodes de gestion sur l'environnement**

49. La principale réalisation dans ce domaine a été le Symposium intitulé «La gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique» qui a été tenu en juin 2002 à Windermere (Royaume-Uni) en liaison avec la vingt-deuxième session de la CECPI. Le Symposium a été organisé par M. D. Gerdeaux (France) et présidé par M. I.G. Cowx (Royaume-Uni). Après examen, il est prévu que certains des documents présentés au Symposium seront publiés, avec les actes du Symposium dans la revue "Fisheries Management and Ecology" ou, si possible, par Fishing News Books. Le groupe de rédaction comprendra M. D. Gerdeaux (France), M. I.G. Cowx (Royaume-Uni) et M. H. Naeve (FAO).

50. Le Groupe de travail *ad hoc* sur l'influence des méthodes de gestion sur l'environnement, coordonné par M. M. Aprahamian (Royaume-Uni), s'est réuni après le Symposium pour discuter de la mise en œuvre de ses principales conclusions. Il a été décidé en tout premier lieu de tenter d'élaborer des directives sur la biomanipulation et de travailler en liaison plus étroite avec le Groupe de travail *ad hoc* sur les introductions et les repeuplements, pour garantir la prise en compte des effets des repeuplements et des introductions sur l'ensemble de l'environnement. La session a décidé que les deux groupes de travail coopéreraient étroitement pour fournir des directives actualisées sur les repeuplements et les introductions à intégrer dans les politiques d'échelle nationale et locale.

### **Evaluation des effets sur l'environnement et la santé humaine des substances qui provoquent des troubles endocriniens**

51. A sa trente deuxième session, à Londres, en mai 2002, le GESAMP (Groupe mixte d'experts OMI/FAO/UNESCO-COI/OMM/OMS/AIEA/ONU/PNUC chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin) a examiné l'avenir de ce Groupe de travail mixte et noté qu'aucune nouvelle information de fond n'avait été portée à son attention pendant l'intersession. Il a été décidé que la question des effets des perturbateurs endocriniens ne ferait plus partie de l'ordre du jour à l'avenir.

52. Pendant l'intersession, le Coordonnateur du Groupe de travail *ad hoc*, M. P.-D. Hansen (Allemagne) a assisté à l'atelier d'utilisateurs du Programme COMPREHEND de la Communauté européenne, relatif à la recherche sur les effets des hormones et les perturbateurs endocriniens dans l'environnement.

53. Compte tenu du retrait du GESAMP et de la charge de travail du Coordonnateur, il a été décidé de supprimer le Groupe de travail *ad hoc*. Il a en outre été convenu que le Président de la Sous-Commission III conservera un mandat de surveillance sur les faits nouveaux concernant les effets des perturbateurs endocriniens sur les poissons et les populations de poissons. M. A.J.P. Raat informera M. P.-D. Hansen du résultat et le remercie de sa participation.

## Nouvelles activités

### Directive-cadre de l'UE sur l'eau (DCE)

54. En décembre 2000, la Commission européenne a publié la Directive-cadre de l'UE sur l'eau (DCE). Cette Directive a des conséquences pour la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines dans les Etats de l'UE. Elle identifie la faune ichthyologique comme un élément majeur de l'évaluation de la qualité écologique des plans d'eau. Des méthodes de surveillance et d'évaluation de la qualité basées sur les ressources de poissons doivent être élaborées et mises en œuvre dans les programmes d'évaluation de l'environnement des Etats de l'UE. La CECPI intervient de plusieurs manières dans l'application de la DCE:

#### *Apport d'informations et de compétences:*

- méthodologie basée sur les ressources de poissons et surveillance des stocks et des pêches dans divers types d'eau de surface;
- critères d'évaluation de la qualité basés sur les ressources de poissons dans les quatre types d'eaux de surface identifiés dans la DCE;
- données sur la répartition des poissons et les captures (actuelles et historiques).

#### *Résultats des activités liées à la DCE et application de la directive:*

- les conséquences de l'application de la DCE pour les pêches et la gestion des pêches doivent être recensées et communiquées aux institutions et aux parties prenantes des pêcheries concernées.

55. Durant la réunion du Comité exécutif de 2001 à Rome, un groupe de liaison intérimaire (M. I.G. Cowx et M. A.J.P. Raat) a été établi dans le but d'échanger des informations sur la DCE. Le groupe de liaison a préparé des propositions pour la session. La Commission a décidé ce qui suit:

- fusionner les fonctions d'apport d'information et de compétences en matière de surveillance basée sur les poissons et de normalisation dans le programme du Groupe de travail *ad hoc* de la CECPI sur la surveillance des poissons en eaux douces; ceci englobe la liaison avec le Comité européen de normalisation (CEN), pour ce qui concerne la normalisation des méthodes de surveillance des poissons;
- relier l'apport d'informations et de compétences concernant la répartition des poissons relevant de l'évaluation basée sur les ressources de poissons de la DCE, avec le programme du Groupe de travail *ad hoc* de la CECPI sur la cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique;
- établir un groupe de liaison sur la DCE qui énonce les conséquences de la Directive pour les pêches et la gestion des pêches, fasse rapport à la CECPI à ce sujet, et assure la liaison entre le Groupe de travail *ad hoc* de la CECPI sur la surveillance des poissons et le projet FAME de l'UE (Elaboration, évaluation et mise en œuvre d'une méthode normalisée basée sur la faune ichthyique pour évaluer l'état écologique des cours d'eau européens - une contribution à la Directive-cadre sur l'eau) (<http://fame.boku.ac.at>);
- la CECPI fournit un appui à l'atelier/symposium sur la mise en œuvre de la DCE, qui aura lieu à l'Université de Hull au printemps 2003.

M. I.G. Cowx et M. A.J.P. Raat se sont portés volontaires pour faire partie du groupe de liaison sur la DCE.

### **Critères et méthodes d'évaluation des risques pour l'environnement aquatique**

56. La réunion du Comité exécutif de 2001 a proposé d'étudier les possibilités d'établir un Groupe de travail *ad hoc* sur les critères et les méthodes d'évaluation des risques pour l'environnement aquatique, si possible en liaison avec des travaux du GESAMP sur ce sujet.

57. La Commission a pris acte du fait que le Groupe de travail 33 du GESAMP avait préparé un document intitulé "Environmental Exposure Models for Application in Seafood Risk Analysis". M. R. Blust (Belgique), membre du Groupe de travail 33 du GESAMP, avait signalé qu'il souhaiterait lancer une initiative analogue centrée sur les espèces de poissons d'eau douce européennes.

58. Il a été décidé que M. A.J.P. Raat prendrait contact avec M. R. Blust pour qu'il confirme sa disponibilité à coordonner un Groupe de travail *ad hoc* sur ce thème.

### **Manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture**

59. La CECPI a décidé d'établir un Groupe de travail *ad hoc* sur la manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture, dont le mandat serait le suivant:

- recueillir des connaissances scientifiques de base sur les effets de la manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture (méthodes de pêche, récolte, stockage et élevage, utilisation d'anesthésiques, mise à mort des poissons);
- recenser les pratiques actuelles de manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture, notamment les programmes de formation, et faire l'inventaire des codes de pratiques et des directives existant dans les pays membres de la CECPI ainsi que des informations pertinentes en provenance d'autres pays;
- dresser une liste de la législation et des réglementations actuelles et proposées sur la manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture et dans les structures expérimentales, dans les pays membres de la CECPI (y compris les réglementations de l'UE);
- identifier les sites web et les autres sources d'information pertinentes sur le bien-être des poissons, leur manipulation et d'autres thèmes associés;
- diffuser les informations sur la question du bien-être des poissons, dans les pays membres de la CECPI.

60. Le Groupe de travail *ad hoc* devrait relier ses activités à celles d'organisations pertinentes comme la Commission sur la santé du poisson de la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEPA). Le groupe de travail devrait synthétiser les informations actuelles dans un document sur la base duquel la CECPI pourra déterminer s'il y a lieu d'élaborer des codes de pratiques sur la manutention des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture, pour réglementer la pratique dans les pays membres de la CECPI.

61. M. A.J.P. Raat (Pays-Bas) a proposé de remplir les fonctions de Coordonnateur du groupe de travail *ad hoc*.

### **Election du Bureau**

62. Les membres suivants ont été réélus: M. A.J.P. Raat (Pays-Bas), Président; M. D. Gerdeaux (France), Vice-Président; M. P. Gérard (Belgique), Rapporteur.

## VI. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (Sous-Commission IV)

63. Le Président de la Sous-Commission, M. I.G. Cowx (Royaume-Uni), a informé la Commission des progrès accomplis pendant la période intersessions. Le rapport a été soumis à la session sous la cote EIFAC/XXII/2002/Inf.8.

### Communication et formation

64. Le Groupe de travail *ad hoc* sur la communication et la formation (Coordonnateur: M. T. Brenner, Allemagne) est resté pratiquement inactif pendant la période intersessions. On a estimé que cette inactivité était en partie due au fait que les problèmes de formation et de communication sont plus nationaux que paneuropéens et qu'ils devraient par conséquent être traités à l'échelon local. Il a donc été recommandé de dissoudre le Groupe de travail *ad hoc*. Toutefois les informations et les matériels pertinents peuvent être, le cas échéant, connectés au site web de la CECPI ([www.fao.org/fi/body/eifac/eifac.asp](http://www.fao.org/fi/body/eifac/eifac.asp)).

### Pêches de loisir

65. Pendant la période intersessions, deux principales activités ont été menées à terme dans le cadre de ce Groupe de travail *ad hoc* (Coordonné par M. B. Breton, France). Premièrement, les enquêtes sur les pêches de loisir nordiques dont il a été rendu compte à la vingt-et-unième session de la CECPI en Hongrie, ont été achevées. La méthodologie a été décrite dans la revue *Fisheries Management and Ecology*, Volume 8, n° 4/5. Par la suite, l'analyse des résultats a été soumise à la revue *Fisheries Management and Ecology* pour qu'elle la publie et ce document est actuellement en phase de révision. La documentation complète du programme "Economic value of recreational fisheries in the Nordic countries" est disponible sur le site Internet [www.norden.org](http://www.norden.org). Des enquêtes ont également été entreprises dans d'autres pays européens tels que l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, la Suisse et le Royaume-Uni. Des rapports sur ces enquêtes ont été faits ailleurs dans le cadre des activités de l'EAA (Association européenne des pêcheurs à la ligne). Il est recommandé que le Groupe de travail *ad hoc* fasse la synthèse du résultat de ces programmes nationaux.

66. Deuxièmement, la CECPI était présente au troisième Congrès international sur les pêches de loisirs, à Darwin (Australie) en mai 2002. Un certain nombre de pays membres de la CECPI étaient représentés et ont apporté une contribution précieuse aux travaux. Les principales questions examinées étaient l'allocation des ressources, l'impact des pêches de loisir sur l'environnement, en particulier l'amélioration des stocks et la manipulation des habitats. Deux ateliers organisés en liaison avec le Congrès, portaient sur la promotion d'une société internationale et sur les codes d'usage pour la pêche de loisirs. Il a été proposé d'établir une société internationale, le Forum mondial sur les pêches de loisirs, avec la contribution des représentants de la CECPI, pour la zone européenne. L'établissement d'un Code d'usages international pour les pêches de loisirs est devenu encore plus nécessaire et il est recommandé que la CECPI y contribue, par l'entremise du Groupe de travail *ad hoc*. Le quatrième Congrès international sur les pêches de loisirs aura lieu en Norvège en 2005, et sera coordonné par M. O. Aas (Norvège).

### Aspects socio-économiques des pêches continentales

67. Les aspects socio-économiques des pêches continentales ont été en grande partie couverts par le Symposium tenu en liaison avec la vingt-et-unième session de la CECPI, en 2000. Les contributions scientifiques qui y ont été présentées ont été publiées en 2001 dans un numéro spécial de la revue *Fisheries Management and Ecology* (Volume 8, numéro double 4/5). Le Groupe de travail *ad hoc* coordonné par M. M. Sipponen (Finlande) a également étudié la possibilité de publier des directives sur les méthodologies à employer pour les

enquêtes socio-économiques sur les pêches de loisirs, du fait qu'un certain nombre d'études de ce type avaient été entreprises en 2000 et en 2001 dans plusieurs pays membres de la CECPI. Les premiers travaux ont montré qu'il n'était pas réalisable, à ce stade, de normaliser ces méthodes. Le Groupe de travail *ad hoc* continuera de suivre les progrès et les innovations dans le domaine des travaux et des méthodologies d'enquête.

68. Le groupe de travail *ad hoc* a profité de la réunion de la vingt-deuxième session pour améliorer ses capacités par le biais d'un réseau accru. Sur cette base, il s'emploiera à rassembler et à synthétiser des informations sur les pêches de loisirs: définition des pêcheurs amateurs, nombre estimé de pêcheurs, méthodes de base utilisées pour les estimations. Il cherchera aussi à suivre et à recueillir des informations clés sur les recherches en cours liées à l'évaluation socio-économique des pêches en eaux intérieures. Il est recommandé de préparer un rapport succinct sur les informations recueillies, pour la prochaine session de la CECPI.

#### **Election du Bureau**

69. Le Président, M I.G. Cowx (Royaume-Uni), le Vice-Président, M. R. Marini (Italie) et le Rapporteur, Mme M.J. Collares-Pereira (Portugal) ont été réélus.

#### **VII. ADOPTION DES RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES SOUS-COMMISSIONS**

70. La Commission a adopté les rapports des Sous-Commissions.

#### **VIII. ADOPTION DU RAPPORT DU SYMPOSIUM**

71. La Commission a adopté le rapport du Symposium sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique, dont le résumé est présenté à l'Annexe E.

72. Le Symposium a étudié les effets biologiques, environnementaux, sociaux et économiques de la gestion des pêches dans les lacs et les cours d'eau. Il est clair que la gestion des pêches a procuré des avantages à l'écosystème et aux parties prenantes, qui s'ajoutent aux avantages qu'en ont retiré les pêcheries. Toutefois, des activités comme les repeuplements et les introductions peuvent parfois, mais pas toujours, avoir des effets négatifs.

73. Le Symposium a révélé que la gestion traditionnelle des pêches n'était pas toujours couronnée de succès dans les pêcheries continentales européennes. Dans le même temps, la tendance à s'écarter de la gestion traditionnelle des ressources halieutiques au profit d'un aménagement intégré de l'écosystème souligne la nécessité de mettre au point de nouvelles approches participatives.

74. Bon nombre des approches et des problèmes mis en relief ont des conséquences fondamentales pour la Directive-cadre de l'UE sur l'eau, car il faudra à l'avenir améliorer la qualité des eaux douces. Les conséquences des modifications de l'environnement mondial devraient être reconnues et dûment prises en considération dans les approches de gestion futures.

75. La Commission a recommandé ce qui suit à ses membres:

- élaborer des programmes de communication et de formation améliorés sur la protection et la conservation dans les eaux intérieures;
- associer toutes les parties prenantes aux processus consultatifs et décisionnels relatifs à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques des eaux intérieures. Dans l'idéal, ceci devrait déboucher sur un processus de gestion pleinement participatif;

- lorsque l'on envisage des travaux de remise en état ou des activités d'amélioration, le bassin versant devrait être évalué dans sa globalité, pour identifier les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le projet et les problèmes qui pourraient persister. Les objectifs des projets de remise en état devraient être évalués minutieusement, pour fixer des objectifs réalistes qui soient jugés acceptables par les administrateurs des projets et par le public. Les résultats du suivi des travaux de remise en état, après les projets, devraient être largement diffusés;
- identifier les possibilités de pêche artificielle et de remise en état et d'amélioration des pêches existantes;
- une approche fondée sur l'évaluation des risques devrait être adoptée pour toutes les activités de gestion des pêches. La rigueur de la législation devrait être en rapport avec le risque potentiel induit par les processus d'aménagement;
- des mécanismes devraient être établis pour la gestion commune des plans d'eau internationaux, lorsqu'il n'en existe pas déjà; lorsque des mécanismes internationaux sont déjà en place, il convient de les renforcer pour mieux concentrer l'effort sur les questions relatives aux pêches et à l'environnement;
- des mécanismes devraient être élaborés pour la conservation *in vivo* des espèces de poissons menacées d'extinction; les esturgeons sont une priorité.

76. La Commission a également recommandé à la Sous-Commission I d'élaborer de nouvelles directives pour la biomanipulation et de mettre à jour les directives existantes concernant les repeuplements et les introductions pour les incorporer dans les politiques d'échelon national et local. Pour certaines espèces comme les esturgeons, il a été recommandé d'élaborer et de mettre en œuvre des protocoles améliorés pour les repeuplements.

#### **IX. SYMPOSIUM PRÉVU À L'OCCASION DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION DE LA CECPI**

77. La Commission a retenu "Développement de l'aquaculture - Partenariat entre les scientifiques et les associations de producteurs" comme thème du Symposium prévu à l'occasion de la vingt-troisième session de la CECPI. Le Symposium devrait se pencher sur les questions suivantes :

- promotion et définition de programmes de recherche et de développement des technologies (y compris diversification des systèmes d'élevage, des espèces et des technologies) pour le développement durable de l'aquaculture;
- mise en valeur des ressources humaines, renforcement des capacités et éducation, en particulier formation, transfert de technologies, fourniture d'informations et accès à l'information;
- promotion d'une utilisation appropriée et efficace des ressources (eau, sites, aliments pour les poissons, stocks de reproducteurs et autres facteurs de production);
- politiques intégrées, avec leurs cadres juridiques et institutionnels, sur la base de communications et de consultations avec les parties prenantes principales (les producteurs);
- association, participation et consultation renforcés de toutes les parties prenantes à la planification, au développement et à la gestion de l'aquaculture, notamment promotion de codes de pratiques, de codes de conduite et de bonnes pratiques de gestion;



- mise en place d'incitations à l'investissement, études de marché, programmes de commercialisation des produits et campagnes de sensibilisation des consommateurs.

78. M. L. Váradi (Hongrie) a accepté d'être l'organisateur de ce Symposium, qui sera présidé par M. K. Goryczko (Pologne).

79. L'avant-projet du prospectus du Symposium figure à l'Annexe F.

#### **X. RENFORCEMENT DE LA CECPI**

80. Le rôle et le fonctionnement de la CECPI n'ont pas fait l'objet d'une évaluation importante depuis l'examen historique dont les résultats ont été présentés à la Commission à sa onzième session en 1980 (CECPI Document occasionnel N° 13). La Commission a estimé qu'il était à présent urgent de procéder à cette évaluation et d'identifier des opportunités pour l'avenir. Un Groupe a donc été établi pour effectuer une évaluation. Son mandat a été défini comme suit:

- compiler et évaluer une liste de documents et de rapports préparés et publiés par la Commission depuis sa fondation, y compris un relevé des activités associées (symposiums, etc.);
- identifier d'éventuels obstacles entravant le travail de la Commission, élaborer des mesures pour atténuer ces difficultés, et identifier des approches et procédures visant à aider la Commission d'améliorer ses performances;
- élaborer des directives qui faciliteront l'identification de problèmes émergents et qui permettront leur traitement rapide et efficace.

81. M. R. Müller (Suisse) a accepté d'être le coordonnateur du Groupe, dont il identifiera et contactera les membres potentiels. Le Groupe devrait travailler essentiellement par correspondance et faire rapport à la prochaine session de la CECPI.

#### **XI. AUTRES QUESTIONS**

82. Aucune autre question n'a été soulevée.

#### **XII. ÉLECTION DU BUREAU DE LA CECPI**

83. Le Bureau de la Commission a été constitué comme suit: M. R. Müller (Suisse) Président; M. K. Pintér (Hongrie), premier Vice-Président; M. P. Hickley (Royaume-Uni), deuxième Vice-Président.

#### **XIII. DATE ET LIEU DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION DE LA CECPI**

84. Le délégué polonais a confirmé que le Gouvernement de son pays proposait d'accueillir la vingt-troisième session de la CECPI. La session devrait avoir lieu du 26 mai au 2 juin 2004 à Wierzba (Pologne).

85. Le Comité exécutif tiendra sa prochaine session du 20 au 22 mai 2003, à Rome.

#### **XIV. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA SESSION**

86. Le rapport de la vingt-deuxième session de la CECPI a été adopté le 19 juin 2002 et la session a été levée à 15.15 h.

**Annexe A**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et Adoption de l'ordre du jour
2. **Symposium sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique**
3. **Sous-Commission I**  
Examen des activités intersessions:
  - Anguilles
  - Surveillance des poissons en eaux douces
  - Introductions et repeuplements
  - Cartes de répartition du poisson et de la qualité de l'habitat aquatiqueProgramme de la Sous-Commission
  - Proposition de constituer un Groupe de travail *ad hoc* conjoint CECPI/CGPM sur l'esturgeonAutres questions  
Election du Bureau
4. **Sous-Commission II**  
Examen des activités intersessions:
  - Maladies des poissons et leur traitement
  - Aménagement des ressources aquatiques en aquaculture
  - Nutrition des poissons et des crustacés
  - La pisciculture biologique
  - Perspective du marché des produits de la pisciculture européenneProgramme de la Sous-Commission  
Autres questions  
Election du Bureau

5. **Sous-Commission III**  
 Examen des activités intersessions:
- Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poisson
  - Méthodologies de remise en état des lacs et réservoirs
  - Lutte contre les oiseaux prédateurs et prévention des dégâts
  - Influence des méthodes de gestion sur l'environnement
  - Evaluation des effets sur l'environnement et la santé humaine des substances déversées dans l'environnement aquatique qui provoquent des troubles endocriniens
- Programme de la Sous-Commission  
 Autres questions  
 Election du Bureau
6. **Sous-Commission IV**  
 Examen des activités intersessions:
- Communications et la formation
  - Pêches de loisir
  - Aspects sociaux et économiques des pêches continentales
- Programme de la Sous-Commission  
 Autres questions  
 Election du Bureau
7. Adoption des rapports et des recommandations des Sous-Commissions
8. Adoption du rapport du Symposium
9. Symposium prévu à l'occasion de la vingt-troisième session de la CECPI
10. Renforcement de la CECPI
11. Autres questions
12. Election du Bureau de la CECPI
13. Date et lieu de la vingt-troisième session
14. Adoption du rapport
15. Clôture de la session

**Annexe B****LISTE DES PARTICIPANTS****MEMBRES DE LA COMMISSION****ALBANIE****ALLEMAGNE**

Hilge, Volker  
 BFA für Fischerei  
 Wulfsdorfer Weg 204  
 D-22926 Ahrensburg  
 Mél: hilge\_bfafi@compuserve.com

Brenner, Tomás  
 Ministerium für Umwelt und Forsten  
 Kaiser-Friedrich-Strasse 1  
 D-55116 Mainz  
 Mél: tomas.brenner@wwv.rlp.de

Dehus, Peter  
 Fisheries Research Station Baden-  
 Württemberg  
 Untere Seestrasse 81  
 D-88085 Langenargen  
 Mél: peter.dehus@lvvg.bwl.de

Momme, Martin  
 Agency for Rural Areas  
 Department of Fisheries  
 Wischhofstr. 1-3  
 D-24148 Kiel  
 Mél: martin.momme@fischerei.alr-  
 kiel.landsh.de

**AUTRICHE**

Kainz, Erich  
 Federal Agency for Water Management  
 Institute for Water Ecology, Fisheries and  
 Lake Research  
 Scharfling 18  
 A-5310 Mondsee  
 Mél: erich.kainz@baw.at

**BELGIQUE**

Frank, Vincent G.  
 Service de le Pêche de la Région Wallonne  
 Av.Gouverneur Bovesse, 100  
 B-5100 Jambes (Namur)  
 Mél: v.frank@mrw.wallonie.be

**BULGARIE****CHYPRE****COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE****CROATIE****DANEMARK**

Rasmussen, Gorm  
 Danish Institute for Fisheries Research  
 Department of Inland Fisheries  
 Vejlsøvej 39  
 DK 8600 Silkeborg  
 Mél: gr@dfu.min.dk

**ESPAGNE****ESTONIE**

Saat, Toomas  
 Estonian Marine Institute  
 University of Tartu  
 18b Viljandi Road  
 EE-11216 Tallinn  
 Mél: tsaat@sea.ee

**FINLANDE**

Sipponen, Matti  
 Employment and Economic Development  
 Centre for Central Finland  
 P.O. Box 44  
 FIN-40101 Jyväskylä  
 Mél: matti.sipponen@te-keskus.fi

Auvinen, Heikki  
 Finnish Game and Fisheries Research  
 Institute  
 Saimaa Fisheries Research and  
 Aquaculture  
 Laasalantie 9  
 FIN-58175 Enonkoski  
 Mél: heikki.auvinen@rktl.fi

#### FRANCE

Castelnaud, Gérard  
 CEMAGREF, Unité RAC  
 50, Avenue de Verdun  
 F-33612 Cestas  
 Mél: gerard.castelnaud  
 @bordeaux.cemagref.fr

Boisneau, Philippe  
 Coordination nationale de la pêche  
 professionnelle en eau douce  
 La Bardeire  
 F-37150 Chisseaux  
 Mél: boisneau@univ-tour.fr

Guernalec, Cyrille  
 Comité national des pêches maritimes et  
 des élevages marins  
 51, rue Salvador Allende  
 F-92027 Nanterre Cedex  
 Mél: cguernalec@comite-peches.fr

Proteau, Jean Pierre  
 CEMAGREF  
 361 rue J.F. Breton  
 F-34033 Montpellier Cedex 1  
 Mél: jean-pierre.proteau  
 @montpellier.cemagref.fr

Vilaine, Louis  
 Comité national des pêches maritimes et  
 des élevages marins  
 51, rue Salvador Allende  
 F-92027 Nanterre Cedex  
 Mél: lvilaine@comite-peches.fr

#### GRÈCE

Economidis, Panos Stavros  
 Aristotle University of Thessaloniki  
 School of Biology, Zoology Department  
 Box 134  
 GR-540 06 Thessaloniki  
 Mél: psecon@bio.auth.gr

#### HONGRIE

Pintér, Károly  
 Ministry of Agriculture and Regional  
 Development  
 Kossuth L. tér 11  
 H-1055 Budapest  
 Mél: karoly.pinter@fvm.hu

Váradi, László  
 Research Institute for Fisheries,  
 Aquaculture and Irrigation  
 P.O. Box 47  
 H-5541, Szarvas  
 Mél: varadil@haki.hu

#### IRLANDE

Poole, Russell  
 Marine Institute  
 Salmon Management Services Division  
 Newport, Co. Mayo  
 Mél: rpoole@anu.ie

Fitzmaurice, Paddy  
 Central Fisheries Board  
 Mobhi Boreen  
 Glasnevin  
 Dublin 9  
 Mél: paddy.fitzmaurice@cfb.ie

#### ISLANDE

Ísaksson, Árni  
 Directorate of Freshwater Fisheries  
 7 Vagnhöfði  
 110 Reykavík  
 Mél: arni@veidimalastjori.is

**ISRAËL****ITALIE****LETTONIE****LITUANIE****LUXEMBOURG**

Krier, Ady  
Administration des eaux et forêts  
Service de la chasse et de la pêche  
16, rue Eugène Ruppert  
L-1025 Luxembourg  
Mél: ady.krier@ef.etat.lu

**NORVÈGE**

Eggereide, Arne  
Directorate for Nature Management  
Tungasletta 2  
N-7485 Trondheim  
Mél: arne.eggereide@dirnat.no

**PAYS-BAS**

Muyres, Wiel  
Organization for the Improvement of  
Inland Fisheries (OVB)  
Buxtehudeaan 1  
P.O. Box 433  
NL-3430 AK Nieuwegein  
Mél: muyres@ovb.nl

Raat, Lex (A.J.P.)  
Organization for the Improvement of  
Inland Fisheries (OVB)  
Buxtehudeaan 1, P.O.Box 433  
NL-3430 AK Nieuwegein  
Mél: raat@ovb.nl

**POLOGNE**

Wołos, Arkadiusz  
Inland Fisheries Institute  
ul. M. Oczapowskiego 10  
10-719 Olsztyn  
Mél: awolos@infish.com.pl

**PORTUGAL****RÉPUBLIQUE TCHÈQUE****ROUMANIE**

Năvodaru, Ion  
Danube Delta National Institute for  
Research and Development  
Babadag str. 165  
8800 Tulcea  
Mél: navodaru@indd.tim.ro

**ROYAUME-UNI**

Hickley, Phil  
Environment Agency  
Hoo Farm Industrial Estate  
Arthur Drive  
Worcester Road  
Kidderminster DY11 7RA  
E-mail: phil.hickley@environment-  
agency.gov.uk

Bowman, Rob  
Fisheries Division II  
Department for Environment, Food and  
Rural Affairs  
Nobel House, Room 318  
17 Smith Square  
London SW1P 3JR  
Mél: rob.w.bowman@defra.gsi.gov.uk

Cowx, Ian G.  
University of Hull  
International Fisheries Institute  
Hull HU6 7RX  
Mél: i.g.cowx@biosci.hull.ac.uk

**SLOVAQUIE****SUÈDE**

Bengtsson, Bo  
National Board of Fisheries  
P.O. Box 423  
SE-401 26 Göteborg  
Mél: bo.bengtsson@fiskeriverket.se

**SUISSE**

Staub, Erich  
Office fédéral de l'environnement, des  
forêts et du paysage  
Division écologie et pêche  
Hallwylstrasse 4  
CH-3003 Berne  
Mél: erich.staub@buwal.admin.ch

Müller, Rudolf  
EAWAG  
Limnological Research Center  
CH-6047 Kastanienbaum  
Mél: rudolf.mueller@eawag.ch

**TURQUIE**

Ozel, Nuran (Ms)  
Ministry of Agriculture and Rural Affairs  
Fisheries Department  
Milli Müdafa Cad. No. 20 Kat.7  
06100 Kizilay - Ankara  
Mél: nuratik@yahoo.com

***OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES  
DES NATIONS UNIES QUI NE SONT  
PAS MEMBRES DE LA FAO***

**FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Chebanov, Mikhail  
Krasnodar Research Institute of Fisheries  
Oktyabrskaya Str., 12  
Krasnodar 350063  
Mél: chebanov@sturg.kuban.ru

Galich, Elena  
Krasnodar Research Institute of Fisheries  
Oktyabrskaya Str., 12  
Krasnodar 350063  
Mél: chebanov@sturg.kuban.ru

***OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES***

**EUROPEAN AQUACULTURE SOCIETY**

New, Michael  
European Aquaculture Society  
Wroxton Lodge, 25 Institute Road  
Marlow Bucks SL7 1BJ  
Royaume-Uni  
Mél: michael\_new@compuserve.com

**FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES  
PRODUCTEURS AQUACOLES**

Jowett, Jonathan  
British Trout Association  
Phoenix Cottage, Hebden  
Skipton, N'Yorks BD23 5DH  
Royaume-Uni  
Mél: jonathanjowett@pcm-online.co.uk

**SECRETARIAT**

**Gouvernement hôte**  
**Environment Agency**  
Hoo Farm Industrial Estate  
Arthur Drive  
Worcester Road  
Kidderminster, DY11 7RA  
Royaume-Uni

Hickley, Phil  
Officier de liaison, Royaume-Uni  
Mél: phil.hickley@environment-  
agency.gov.uk

Barron, Bernie (Ms)  
Mél: bernie.barron@environment-  
agency.gov.uk

Tompkins, Helena (Ms)  
Olton Court, 10 Warwick Road  
Olton, Solihull, West Midlands B92 7HX  
Mél: helena.tompkins@environment-  
agency.gov.uk

**Département des pêches de la FAO**

Viale delle Terme di Caracalla  
I-00100 Rome  
Italie

Naeve, Heiner  
Secrétaire de la CECPI  
Mél: heiner.naeve@fao.org

Barg, Uwe  
Spécialiste des ressources halieutiques  
Mél: uwe.barg@fao.org

Greboval, Dominique  
Fonctionnaire principal (planification  
des pêches)  
Mél: dominique.greboval@fao.org

Marmulla, Gerd  
Spécialiste des ressources halieutiques  
Mél: gerd.marmulla@fao.org

Webb, Janet C. (Ms)  
Chargée des réunions  
Mél: janet.webb@fao.org

Sola, Rine (Ms)  
Mél: rine.sola@fao.org

**Consultant**

Welcomme, Robin  
Long Barn, Clare Road  
Stoke by Clare  
Sudbury, Suffolk CO10 8HJ  
Royaume-Unie  
Mél: welcomme@dial.pipex.com

**Interprètes**

Bertin-Faull, Odile (Ms)  
Montgomery, Charles  
Streetly, Jennifer (Ms)  
Zilberberg, Louis-Jacques



**Annexe C****LISTE DES DOCUMENTS**

EIFAC/XXII/2002/1 Rev.1	Ordre du jour et calendrier provisoires
EIFAC/XXII/2002/2	Compte rendu analytique de la réunion du Comité exécutif de la CECPI, Rome, 23-25 mai 2001
EIFAC/XXII/2002/3 Rev.1	Rapport succinct du Symposium
EIFAC/XXII/2002/4	Evaluation de la CECPI
EIFAC/XXII/2002/Inf.1 Rev.1	Liste provisoire des documents
EIFAC/XXII/2002/Inf.2	Liste des participants
EIFAC/XXII/2002/Inf.3	Prospectus - Symposium sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique
EIFAC/XXII/2002/Inf.4	* Analysis of European Catch and Aquaculture Statistics
EIFAC/XXII/2002/Inf.5	* Progress Report, Sub-Commission I
EIFAC/XXII/2002/Inf.6	* Progress Report, Sub-Commission II
EIFAC/XXII/2002/Inf.7 Rev.1	* Progress Report, Sub-Commission III
EIFAC/XXII/2002/Inf.8	* Progress Report, Sub-Commission IV
EIFAC/XXII/2002/Inf.9	Liste des Correspondants de la CECPI
EIFAC/XXII/2002/Inf.10	* Indicators to Assess the Performance of Regional Fisheries Bodies
EIFAC/XXII/2002/Inf.11	* Opening Addresses

\*Seulement en anglais

**Annexe D****ALLOCUTIONS D'OUVERTURE****Allocution****de Son Excellence Elliott Morley****Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire****Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales**

Monsieur le Président, messieurs les délégués, mesdames, messieurs, je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour ouvrir la vingt-deuxième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures.

Tout d'abord, permettez-moi de me présenter. Je suis Elliott Morley, Sous-secrétaire d'Etat parlementaire auprès d'un département relativement nouveau: le Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales. Certains d'entre vous savent sans doute que mes responsabilités actuelles sont assez étendues, puisqu'elles couvrent la santé animale et la protection des animaux, la chasse à la baleine, la foresterie, la défense contre les inondations et, bien sûr, les pêches. Toutefois, j'ai été pendant quelques temps Ministre des pêches et je connais bien les multiples questions différentes qui ont une incidence sur les pêches maritimes et en eaux douces et leur gestion.

Durant cette période, j'ai eu la chance de connaître personnellement certains d'entre vous, mais, avec 33 pays qui participent activement aux activités de la CECPI, je me rends bien compte qu'il y a ici bien d'autres personnes que je n'ai pas rencontrées, alors qu'elles jouent un rôle essentiel dans la gestion des pêches en eaux douces dans leurs pays respectifs.

Le but de cette vingt-deuxième session est d'examiner les réalisations récentes de la CECPI et de recommander des pratiques optimales pour la gestion des pêches dans les eaux intérieures. Je suis certain que le débat des prochains jours sera animé, instructif et productif. J'espère également que cette réunion sera pour nous une occasion précieuse de nous pencher sur des problèmes et des sujets de préoccupation communs, de partager des expériences et des connaissances, en particulier en ce qui concerne les travaux et les recherches qui sont en cours dans toute l'Europe.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que nous avons récemment achevé notre propre examen indépendant des politiques et de la législation concernant le saumon et la pêche en eaux douces en Angleterre et au pays de Galles. Cet examen complet et détaillé visait à résoudre certains des problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés, et à nous permettre de saisir les opportunités et de relever les défis futurs. J'espère que certains d'entre vous ont connaissance de ce rapport et de la réponse officielle du gouvernement publiée en février 2001- en tout état de cause, je vous invite à le lire.

Bien que le rapport ait été établi spécifiquement pour l'Angleterre et le pays de Galles, il recommande de nombreuses mesures qui sont pertinentes et applicables ailleurs. Par exemple, il souligne, parmi tant d'autres questions, la nécessité de maintenir et d'améliorer la communication et la collaboration dans le domaine de la gestion des pêches. Des conférences comme celle-ci y contribuent et je suis certain que les participants tireront parti des réseaux et des contacts qu'ils établiront ici, au cours des semaines et des mois qui suivront.

La durabilité était un autre thème clé du rapport du Groupe d'étude. Le Gouvernement du Royaume-Uni est fermement déterminé à faire en sorte que les politiques halieutiques contribuent à l'aménagement durable, tout en procurant des avantages sociaux et

économiques à tous les utilisateurs. Le développement durable est un processus qui suppose d'informer les décideurs à tous les niveaux (local, régional, national et mondial). Ce n'est pas une tâche que n'importe quel gouvernement peut, ou devrait, accomplir seul. Ceci ressort clairement des débats en cours au Sommet mondial pour le développement durable qui ont souligné la nécessité d'unir nos efforts pour atteindre des buts et des objectifs communs.

Le financement est toujours un problème important. Je pense pouvoir affirmer qu'aucun gouvernement ne dispose de ressources infinies et les demandes concurrentes sont si nombreuses qu'il faut souvent faire des choix difficiles. C'est pourquoi il est impératif que les fonds disponibles soient dépensés de manière avisée et efficace et pour les questions les plus importantes. Bien évidemment, les priorités diffèrent d'un pays à l'autre; il y a toutefois un fil commun, en ce sens que les projets halieutiques ne peuvent réussir que si les administrateurs comprennent bien les problèmes en jeu et conviennent d'une approche pour les traiter au mieux. Selon moi, la CECPI, qui est un organe compétent à l'échelle européenne, est particulièrement bien placée pour contribuer à garantir la coopération et la diffusion d'avis et de pratiques optimales. C'est pourquoi j'estime qu'il est important que la Commission continue à jouer un rôle actif dans ce domaine. Mais il est évident que la CECPI se trouvera aussi investie d'une certaine responsabilité, pour s'acquitter de son mandat.

Je sais que Richard Cowan, Chef de la Division des pêches du Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales, responsable de l'aquaculture, du saumon et des pêches en eaux douces, vous a déjà décrit dans les grandes lignes ce domaine de travail et nos plans pour l'avenir. Je voudrais vous informer de ce que nous faisons pour améliorer l'intégration et la coordination intra et inter départementale, car cela peut être utile aux discussions sur d'autres questions qui auront lieu ici cette semaine. La création du Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales, a eu pour effet de transférer à un département du gouvernement la responsabilité de la formulation des politiques concernant toutes les questions, ou presque, qui ont une incidence sur les pêches en eaux douces. Ces questions sont notamment la qualité et la quantité de l'eau, l'agriculture, le drainage des terres et la pollution de sources diffuses et ponctuelles. Ainsi, une étude des problèmes des pêches peut à présent donner des informations plus pertinentes et être utile pour l'élaboration des politiques concernant non seulement l'agriculture, mais aussi la gestion des ressources en eau. Le principal objectif du nouveau département sera d'intégrer la formulation des politiques dans toute la gamme de questions dont il s'occupe aujourd'hui. Dans ce contexte, je me rendrais coupable de négligence si je ne saisisais pas cette occasion pour souligner le rôle crucial de l'Agence pour l'environnement dans la gestion des pêches en eaux douces en Angleterre et au Pays de Galles.

Pour beaucoup de personnes qui travaillent au Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires rurales et dans les secteurs de l'économie qui en dépendent, l'événement dominant de l'an dernier a été le foyer de fièvre aphteuse qui s'est déclaré en Angleterre et au Pays de Galles. Celui-ci a été lourd de conséquences, directes et indirectes, et montre à quel point les différents secteurs de l'économie sont aujourd'hui interdépendants. Il ne faut pas oublier cependant que les effets de cette sérieuse épidémie ont aussi été ressentis par les habitants des villes car un grand nombre des pêcheries et des entreprises connexes touchées sont basées dans les villes, ce qui est aussi le cas de nombreux pêcheurs à la ligne.

Si je cite ces exemples, c'est seulement pour montrer qu'il y a peu de questions qui peuvent être traitées isolément et pour souligner la nécessité d'améliorer la communication et la coopération. Il est clair que bon nombre des problèmes plus complexes auxquels sont confrontées les pêches continentales aujourd'hui ne peuvent pas être résolus sur le plan local, ni même national, mais qu'ils exigent une prise de conscience collective et un consensus à un

niveau international plus large. Il nous faut aussi bien comprendre que la pêche en eaux intérieures est une branche importante du secteur des pêches dans le monde, et qu'elle doit être gérée avec la plus grande attention si l'on veut garantir sa durabilité écologique tout en maximisant les avantages économiques et sociaux. C'est une difficulté qui ne doit pas être sous-estimée.

Comme je l'ai déjà dit, je considère que la CECPI a une occasion unique de devenir le chef de file pour une vaste gamme de questions ayant trait à la gestion des pêches en eaux intérieures. Je note que le Symposium de la semaine dernière était centré sur plusieurs de ces questions, notamment la gestion des anguilles, les introductions et les repeuplements, les maladies des poissons et la restauration des habitats. Je propose que la vingt-deuxième session examine attentivement le rôle futur de la CECPI, ses priorités et les objectifs qu'elle veut atteindre. À mon avis, elle peut et devrait, oserai-je suggérer, être un organe dynamique qui cherche à influencer tous les aspects de la gestion des pêches dans les eaux intérieures. Avant de vous quitter, je dirais que la vingt-deuxième session devrait viser à fournir un point de référence à l'échelle européenne pour la gestion des pêches, durant le nouveau millénaire.

Enfin, j'ai aujourd'hui une occasion rêvée de réaffirmer le soutien du Gouvernement du Royaume-Uni à la gestion et à la conservation des pêches en eaux douces. Je souhaite aussi renouveler notre engagement d'aider à élaborer une stratégie collective pour promouvoir et renforcer la conservation des stocks de poissons d'eau douce et maximiser les avantages économiques et sociaux que procurent les pêches en eaux douces, non seulement à court terme, mais aussi au profit des générations futures.

Je souhaite le plus grand succès à cette vingt-deuxième session.

**Allocution  
de Sir John Harman  
Président de l'Agence pour l'environnement**

Bonjour, je vous souhaite la bienvenue dans la Région des lacs.

L'Agence pour l'environnement (Angleterre et Pays de Galles), instituée en 1996, est le plus grand organisme européen de réglementation de l'environnement. Notre tâche est de protéger et d'améliorer l'atmosphère, la terre et l'eau. L'Agence a un domaine d'action étendu qui couvre la réglementation des grands procédés industriels, les émissions de polluants atmosphériques, la terre et l'eau, la réglementation des déchets, la défense contre les inondations, la conservation, les activités d'agrément, la navigation, les ressources en eau et, bien entendu, les pêches. Nous détenons aussi des informations sur l'environnement du Royaume-Uni et avons une obligation de faire rapport et de rendre ces informations accessibles au grand public – ce que nous faisons, par exemple, au moyen de notre Rapport sur l'état de l'environnement, de registres publics et de notre site Internet qui peut être consulté à l'adresse suivante: [www.environment.agency.gov.uk](http://www.environment.agency.gov.uk).

En ce qui concerne la gestion des pêches, nous avons une obligation statutaire d'entretenir, d'améliorer et de développer les pêches, en utilisant nos pouvoirs de réglementation. Or cette obligation s'inscrit dans notre responsabilité de gérer l'ensemble de l'environnement aquatique, sur la base du bassin versant; et de contribuer au développement durable – un concept qui englobe, non seulement la dimension environnementale, mais aussi les aspects sociaux et économiques des pêches.

**La vision de l'Agence pour l'environnement**

En prenant pour point de départ la stratégie de développement durable du gouvernement, l'Agence pour l'environnement a publié, en janvier de l'an dernier, le document «An environmental Vision – the Environment Agency's contribution to sustainable development», qui décrit nos aspirations à long terme, en ce qui concerne l'environnement.

Ce document précise nos objectifs fondamentaux, à savoir: une meilleure qualité de vie pour tous et un environnement meilleur pour la faune et la flore sauvages.

Il décrit ensuite les réalisations écologiques vers lesquelles tendent nos efforts:

- assainissement de l'air;
- amélioration et protection des eaux continentales et côtières;
- restauration et protection des terres, avec amélioration de l'état des sols.

Les changements que nous chercherons à obtenir:

- un «monde des affaires» plus vert;
- une utilisation plus rationnelle, et durable des ressources naturelles.

La vision énonce aussi les risques que nous aiderons à gérer:

- limiter les changements climatiques et s'y adapter;
- réduire les risques d'inondation.

Les deux thèmes fondamentaux, à savoir la «qualité de vie» et «l'amélioration de la faune et de la flore sauvages» sont à la fois tournés vers les populations et vers les pêches et reconnaissent, par conséquent, la nécessité d'améliorer les performances globales des pêches,

en prenant en considération tous leurs aspects - stocks, habitats, captures de poissons, pêcheurs à la ligne et environnement collectif plus large.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de ce que cela signifie dans la pratique.

### **Une meilleure qualité de vie pour tous.**

L'Agence pour l'environnement prévoit d'atteindre cet objectif en garantissant:

- une participation accrue à la pêche en coordonnant le développement des pêcheries urbaines, et en ciblant l'action sur les groupes défavorisés (jeunes, handicapés, chômeurs et personnes âgées); (par exemple, nous tirerons parti des progrès réalisés avec des programmes locaux tels que «Get Hooked on Fishing», qui offre un environnement structuré et sans risque pour l'apprentissage de la pêche responsable, le projet prévoit de délivrer jusqu'à 80 000 autorisations de pêche à la ligne au cours des trois premières années);
- la fourniture d'avis rationnels pour améliorer les pêcheries et la santé des poissons, afin d'encourager une bonne gestion des pêches.

### **Un environnement amélioré pour la faune et la flore sauvages**

Ce thème est dicté par nos fonctions en matière de conservation et de pêche et les objectifs sont les suivants:

- fournir des pratiques optimales pour les espèces et les habitats;
- entreprendre des recherches;
- établir des partenariats avec des organismes des pêches.

Voici quelques exemples d'objectifs spécifiques que nous avons établis nous-mêmes: réduire les captures de saumon non déclarées et illicites (avec l'adjonction de 13 cours d'eau atteignant les limites fixées pour la conservation de l'espèce) et réduire les mouvements illicites de poissons, le risque d'introduction d'espèces étrangères et la propagation de maladies des poissons. Comme vient de le dire M. Elliott Morley, le Gouvernement a récemment publié un examen indépendant des politiques et de la législation concernant le saumon et la pêche en eaux douces en Angleterre et au Pays de Galles. L'Agence pour l'environnement a apprécié à la fois l'orientation principale du rapport indépendant et la réponse donnée par le Gouvernement – notamment la clarification des buts et des objectifs de la gestion des pêches.

Les buts et objectifs énoncés dans le rapport, et la réponse donnée par le Gouvernement, sont en rapport étroit avec les thèmes et les principes de notre Vision. Ils soulignent l'importance de la protection de la diversité biologique et de la réglementation de la pêche et de certaines activités comme l'utilisation des terres, pour garantir la durabilité des stocks. L'aspect biodiversité est important en raison des liens étroits entre les avantages que procurent les objectifs communs et les activités locales d'amélioration des habitats, pour les pêcheries et pour la conservation. Mais les buts et objectifs soulignent aussi l'importance de la gestion des pêches de loisirs, pour améliorer la qualité de vie de nombreuses personnes et accroître les avantages économiques et sociaux substantiels que procurent déjà les pêches et leur gestion.

Par exemple, en Angleterre et au Pays de Galles:

- La part des pêches dans les dépenses annuelles se monte au total à 2 400 millions de livres (soit 3 700 millions d'Euro);
- On dépense plus de mille livres (1 500 Euro) par pêcheur à la ligne et par an;

- 12 000 emplois reposent sur le commerce du matériel de pêche;
- d'après les recherches, les gens sont disposés à payer environ 2 livres (3 Euro), par expédition de pêche.

L'Agence pour l'environnement attend avec impatience une amélioration de ces statistiques. (Le gouvernement a du reste montré qu'il l'appuyait en raison de l'importance de la pêche en eaux douces, en accordant à l'Agence pour l'environnement un million de livres supplémentaires pour la gestion des pêches de loisirs, cette année.)

### **La pertinence de la CECPI**

Le partenariat entre l'Agence pour l'environnement et la CECPI nous paraît donc important pour la gestion stratégique des pêches, en particulier en ce qui concerne:

- les avantages écologiques;
- les avantages sociaux;
- les avantages économiques.

Or, comme je l'ai déjà dit, tous ces avantages font partie de notre approche.

Notre personnel doit être constamment informé de l'actualité, qu'il s'agisse des courants de pensée ou des faits, et la CECPI nous permet de connaître la perspective européenne. Premièrement, en termes de gestion des stocks – ceux-ci étant notre ressource essentielle. Deuxièmement, en termes de groupes d'utilisateurs – pêcheurs à la ligne, propriétaires des pêcheries et organismes des pêches, et enfin en termes d'échange d'informations d'experts.

La pêche dans les eaux intérieures est une branche importante du secteur des pêches. Les travaux réalisés par les différents groupes de travail de la CECPI fournissent un appui et des informations sur des questions clés qui présentent de l'importance pour l'Agence pour l'environnement. Voici quelques exemples d'actualité:

- Anguilles: bonne gestion du stock d'anguilles européennes, qui est menacé. S'agissant d'un stock européen, il est essentiel d'aligner nos politiques sur celles des autres pays.
- Introductions et repeuplements – nous avons actuellement des politiques de rempoissonnement solides, élaborées à partir des protocoles de la CECPI pour les repeuplements avec des espèces non indigènes.
- Pêches de loisirs – la CECPI reconnaît l'importance des avantages sociaux et économiques, qui tiennent une place croissante dans notre propre approche.
- Oiseaux prédateurs – les contributions au débat sur le cormoran ont permis d'obtenir une représentation équilibrée des points de vue des groupes de protection des oiseaux et des intérêts des pêches.
- Surveillance des poissons – des ressources considérables devront être investies dans la Directive-cadre sur l'eau et la CECPI aura un rôle important à jouer en donnant des orientations générales et en assurant la liaison avec les organismes internationaux chargés de la normalisation.

**Bienvenue à la CECPI**

L'Agence pour l'environnement est impatiente d'utiliser les résultats de la vingt-deuxième session pour en informer son service de la gestion des pêches dans les eaux intérieures. Elle a été heureuse d'organiser, pour le compte du gouvernement d'accueil, cette session à laquelle nous souhaitons le plus grand succès. Bienvenue aux fonctionnaires, aux correspondants nationaux, aux délégués et aux invités de la CECPI en Angleterre, dans cette belle Région des lacs.



**Allocution  
de M. Heiner Naeve  
Secrétaire de la CECPI**

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire, Monsieur le Président de l'Agence pour l'environnement, Monsieur le Président de la CECPI, éminents délégués, mesdames, messieurs,

C'est un honneur pour moi de vous accueillir, au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, et du Sous-Directeur général chargé du Département des pêches, M. Ichiro Nomura.

Avant tout, je tiens à exprimer mes remerciements sincères au Gouvernement du Royaume-Uni, qui a bien voulu accueillir cette session, fournir ces excellents services de conférence et nous accorder l'hospitalité.

Je suis heureux que les délégués aient pu venir aussi nombreux à cette session et j'aimerais vous remercier tous à l'avance pour les contributions précieuses que vous ne manquerez pas de faire.

J'aimerais aussi mentionner le très réussi Symposium sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique qui a précédé cette session, attirant largement plus de 100 scientifiques venus de 27 pays. Ceci témoigne de l'intérêt croissant que suscitent les travaux scientifiques de la CECPI. A cet égard, je tiens à remercier la Commission européenne pour son appui qui a permis à un certain nombre de confrères d'Europe de l'Est d'assister au Symposium.

Depuis sa création en 1957, la CECPI s'est agrandie, passant de 16 à 33 membres, et je suis heureux d'accueillir pour la première fois la Fédération de Russie, qui participe en qualité d'observateur.

Tout au long de ces années, la Commission a accompli une tâche importante en attirant l'attention de ses membres sur l'importance du secteur des pêches intérieures et de l'aquaculture dans les contextes socio-économiques des pays.

La CECPI a continué à servir de tribune pour échanger des informations et garantir une approche commune des pêches intérieures à travers toute l'Europe. Plusieurs années après la fondation de la CECPI, il n'y avait encore aucun autre organisme chargé des aspects internationaux des pêches en eaux intérieures. Ceci a changé durant la dernière décennie et, avec l'accession imminente d'un certain nombre de pays d'Europe de l'Est à la Communauté européenne, le rôle de la CECPI est lui aussi en train de se transformer.

Les réalisations de la Commission sont celles de ses membres et les contributions volontaires des scientifiques de chaque pays ont beaucoup apporté à ses travaux. Les réalisations de la Commission ont été importantes, comme le reflètent les nombreuses publications de grande qualité. Ceci reste un exemple auquel aspirent d'autres commissions.

Durant les toutes dernières sessions, des membres de la Commission ont été invités à exprimer une opinion sur son utilité. La réponse a toujours été sans équivoque: la CECPI devrait poursuivre ses travaux, en tant qu'organe intergouvernemental chargé des pêches intérieures et de l'aquaculture en Europe. Toutefois, pour conserver son efficacité et attirer l'attention de tous ses membres, la CECPI devra se concentrer sur un programme de travail réaliste, en donnant la priorité aux questions essentielles pour la gestion des pêches intérieures et au développement d'une aquaculture durable. Je suis certain que cette Session y parviendra.

En tant que membres du Secrétariat, nous sommes convaincus que la CECPI continuera à jouer un rôle important et nous ferons tout notre possible pour faciliter son travail.

Permettez-moi de présenter, moi aussi, mes meilleurs vœux personnels à la CECPI pour l'avenir, puisque c'est la dernière session où je remplis les fonctions de Secrétaire.

**Allocution  
de M. Rudolf Müller, Suisse  
Président de la CECPI**

M. Morley, Ministre des pêches, M. Cowan, Directeur des pêches au Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires sociales, M. John Harman, Président de l'Agence pour l'environnement, éminents délégués, chers confrères et amis.

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à la vingt-deuxième session de la Commission européenne consultative de la FAO pour les pêches dans les eaux intérieures et au Symposium intitulé «Gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique: effets de la gestion des pêches sur les écosystèmes en eau douce», qui est organisé à cette occasion, à Windermere, dans cette belle région des lacs.

Au nom de tous les participants et délégués, je voudrais vous demander, M. Morley, de transmettre à votre gouvernement notre reconnaissance pour votre aimable invitation de tenir la vingt-deuxième session ici, au Royaume-Uni. Je félicite les organisateurs de l'Agence pour l'environnement d'avoir choisi un lieu aussi charmant que l'Hôtel Low Wood. Je remercie aussi le Président de l'Agence pour l'environnement, M. John Harman, du personnel qu'il met à disposition et de cette excellente organisation qui font que notre séjour à Windermere est à la fois réussi et agréable. Enfin, je voudrais aussi remercier le Département pour l'environnement, l'alimentation et les affaires sociales, représenté ici par M. Cowan, pour son généreux appui au Symposium.

C'est la seconde fois que la CECPI tient une session au Royaume-Uni; la première était la huitième session, qui a eu lieu à Aviemore, en Ecosse, en 1974: le Symposium tenu à cette occasion était consacré aux méthodologies d'enquête, de surveillance et d'évaluation des ressources halieutiques dans les lacs et les grands fleuves. Comme nous le verrons plus tard, ce sujet bénéficie d'un net regain d'intérêt depuis deux ans.

C'est avec un grand regret que je dois vous informer du décès de quatre collègues qui ont participé aux travaux de la CECPI.

Maria Bninska, de l'Institut des pêches intérieures d'Olsztyn, en Pologne, a été première Présidente de la Sous-Commission I, puis deuxième Vice-Présidente et enfin première Vice-Présidente de la CECPI, fonction qu'elle a occupée jusqu'à sa mort.

William A. Dill, surnommé «Bill», a été l'un des fondateurs de la CECPI. Alors qu'il travaillait à la FAO, il a organisé la première réunion internationale sur les pêches intérieures, à Helsinki en 1956, qui a débouché sur l'établissement de la CECPI en 1957. Son étude sur les pêches européennes en eaux douces, publiée par la FAO, est renommée.

Dick E. Van Drimmelen, ancien Directeur de l'OVB (Organisation pour l'amélioration des pêches dans les eaux intérieures) aux Pays Bas, avait collaboré avec la CECPI, dès le départ, d'abord en tant que co-fondateur et délégué national, puis en tant que Président de la Sous-Commission II et enfin en tant que Président de la CECPI, de 1976 à 1978.

Antonin Lelek, dit «Tony», avait travaillé plusieurs années pour la FAO avant de devenir chef de la Section ichtyologie à l'Institut de recherches de Senckenberg, en Allemagne. Il était l'organisateur du Groupe de travail sur la cartographie de la répartition des poissons et la qualité des habitats aquatiques, établi en 1998.

La coutume voudrait qu'à ce point de l'ordre du jour, l'on passe en revue les travaux accomplis par la CECPI durant l'intersession. Je n'en ferai rien. Je préfère me limiter

à souligner un petit nombre de points qui me paraissent particulièrement importants pour la CECPI et je vous renvoie aux documents de la session pour un compte rendu plus détaillé.

Premièrement, je suis heureux de dire que les documents du Symposium sur les pêches et la société, tenu à l'occasion de la vingt et unième session de la CECPI en 2000, ont été publiés dans un volume spécial de la revue *Fisheries Management and Ecology*.

Dans le secteur des pêches en eaux intérieures en Europe, le sort et l'avenir de l'anguille sont une préoccupation majeure. Le stock d'anguilles européennes est à son plus bas niveau de tous les temps et en-deçà des limites biologiques de sécurité. Le Groupe de travail *ad hoc* mixte CECPI/CIEM sur les anguilles s'est réuni l'an dernier à Copenhague pour s'acquitter des tâches suivantes:

- Evaluer les tendances en matière de recrutement, ainsi que leurs causes et leurs effets sur le stock et la productivité des espèces; proposer des mesures de gestion propres à relever le taux d'échappement et analyser les moyens de renforcer les bases scientifiques pour améliorer la gestion.

Le Groupe de travail a recommandé entre autres de:

- établir une commission internationale pour la gestion du stock d'anguilles européennes;
- élaborer et mettre en œuvre de toute urgence un plan de reconstitution du stock d'anguilles;
- maintenir le suivi au moins aux niveaux récents.

Le problème des oiseaux prédateurs, en particulier des cormorans, préoccupe depuis longtemps la CECPI. Durant le dernier exercice biennal, un Symposium sur les interactions entre les poissons et les oiseaux, tenu à l'Université de Hull (Royaume-Uni), et plusieurs sessions du projet REDCAFE financé par l'UE, ont été organisés en collaboration avec la CECPI. La situation du cormoran varie suivant les pays, de même que l'impact de ce prédateur sur les pêches en Europe. Il est désormais clair qu'il n'y a pas de solution unique valable pour tous les cas où l'on signale des problèmes. Il est également devenu évident qu'un dialogue ouvert entre des ornithologues et des gestionnaires des pêches est impératif pour résoudre les problèmes. Les mesures visant à réduire les conflits entre les oiseaux et les poissons semblent être plus efficaces si elles sont prises à l'échelon local.

En décembre 2000, la Commission européenne a publié la Directive-cadre sur l'eau (DCE), qui demande que l'état «écologique» des plans d'eau soit évalué sur la base de critères de la qualité biologique. Ainsi, l'état de la faune ichtyologique devra être évalué suivant des critères spécifiques. L'échantillonnage du poisson à l'aide de méthodes normalisées est une question sur laquelle un Groupe de travail de la CECPI se penche depuis plusieurs années. Un groupe de liaison de la CECPI a été établi pour faciliter l'échange d'informations sur la normalisation des programmes de surveillance entre les nombreux partenaires concernés, en particulier le Comité européen de normalisation (CEN). Ce domaine d'activité sera très probablement au centre de l'attention de la CECPI.

Un autre point d'intérêt commun entre la CECPI et la Communauté européenne est le potentiel futur de l'aquaculture en eaux douces en Europe. Un Groupe de travail *ad hoc* s'est réuni au Siège de la Communauté européenne à Bruxelles en mai 2001 pour évaluer les perspectives de marché de ce secteur. Il a été noté que les produits aquacoles étaient très demandés, mais que leur commercialisation demanderait des efforts particuliers. Une Conférence internationale sur les aspects économiques et commerciaux de l'aquaculture, qui

se déroulera en septembre-octobre 2002 à Szarvas (Hongrie), identifiera des options et des mesures supplémentaires.

Parmi les nombreux nouveaux points qui apparaissent, je voudrais mentionner en premier le problème du bien-être des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture. Il a été proposé, à la Session, d'établir un nouveau Groupe de travail sur la manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture, dont la principale tâche serait d'élaborer un code rassemblant les pratiques appropriées dans ce domaine. Cette tâche me paraît très opportune.

La gestion des esturgeons sera un autre nouveau point. Les esturgeons sont classés comme espèces menacées et par conséquent protégés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ainsi pour exporter légalement des produits à base d'esturgeon, en particulier du caviar, provenant par exemple du Danube, de la mer Noire, de la mer Caspienne et de la mer Adriatique, il faut démontrer que l'espèce est gérée selon de bonnes pratiques. Conformément à une demande de la Roumanie, un Groupe de travail mixte CECPI/CGPM sera établi pour traiter ce problème et pour trouver des moyens d'exploiter de manière durable les ressources restantes, en particulier dans la région du Danube.

Passons maintenant au rôle et aux travaux futurs de la CECPI. Notre époque moderne est caractérisée par une frénésie – à moins que ce ne soit une espèce de virus ? – qui nous pousse à tout changer, surtout les organisations bien établies et les programmes de travail réussis, non pas parce que les choses ne fonctionnent pas bien, mais simplement pour le plaisir de les faire différemment. Je ne veux pas dire par là qu'il faille adhérer pour toujours à des structures et à des procédures traditionnelles, mais que les changements devraient être adaptés à la situation et raisonnables, afin d'affronter comme il convient les besoins et les problèmes qui apparaissent. Grâce à son système de Sous-commissions et de Groupes de travail thématiques dont elle examine les travaux tous les deux ans, la CECPI a fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable tout au long de son existence qui dure depuis plus de quarante ans. En outre, le rôle et les activités de la CECPI ont été analysés à fond à la dix-huitième session, à Rome en 1994. Ainsi, pour la CECPI, le fait de revoir et d'ajuster le plan de travail n'est pas une question de mode, cela fait partie de sa nature. Il est clair que rien n'est parfait. C'est pourquoi, nous discuterons durant cette session de la meilleure manière d'évaluer les travaux effectués par la CECPI, et de la manière dont les performances peuvent être évaluées, voire renforcées. Cette action est conforme à une proposition faite par le Comité des pêches de la FAO, à sa vingt-deuxième session, à Rome, en mars 1997.

L'autre point particulier qui me préoccupe, c'est qu'en Europe, bon nombre de spécialistes de l'écologie des poissons et de personnes qui travaillent dans le secteur des pêches, en particulier dans des universités et dans des instituts non gouvernementaux, n'ont qu'une vague idée des travaux de la CECPI, si tant est qu'ils connaissent son existence. La création d'une page d'accueil sur Internet a sans doute été utile, mais nous devons redoubler d'efforts pour faire mieux connaître notre mission et notre programme de travail. Nous devons recruter des gens nouveaux qui ont envie de travailler avec nous et qui ont la possibilité de participer aux réunions des Groupes de travail. Pour y parvenir, je compte sur les correspondants nationaux dont la noble tâche consiste, non seulement à faire en sorte que l'information circule et atteigne les gens qui travaillent dans le secteur, même dans les zones les plus reculées de leur pays, mais aussi à solliciter les réponses de leurs collègues, et à servir de point de contact pour les personnes qui cherchent des informations ou qui souhaitent pouvoir adhérer à l'un de nos groupes de travail. Ce jeu a un nom, il s'appelle «Création de réseau».

Permettez-moi de conclure par une remarque personnelle. Comme vous le savez tous, l'Organisation des Nations Unies est l'Organisation mère de la FAO et de la CECPI. Mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que mon pays d'origine, la Suisse, est membre de la FAO, mais pas des Nations Unies – pas encore ! Je suis très heureux de vous informer que le 3 mars 2002, la Suisse a décidé, à l'issue d'un vote extrêmement serré, mais positif, d'adhérer enfin à l'Organisation des Nations Unies – elle est l'avant-dernier Etat de la planète à le faire.

Je vous remercie de votre attention.

## Annexe E

### RAPPORT SUCCINCT DU SYMPOSIUM DE LA CECPI SUR LA GESTION DES PÊCHES INTÉRIEURES ET L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

#### INTRODUCTION

1. Le symposium sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique (Effets de la gestion des pêches sur les écosystèmes en eau douce) a été organisé en liaison avec la vingt-deuxième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) à Windermere (Royaume-Uni), du 12 au 15 juin 2002. Le symposium, convoqué par M. D. Gerdeaux (France) et présidé par M. I.G. Cowx (Royaume-Uni), a rassemblé 114 participants venus de 27 pays.

2. Les objectifs du Symposium étaient les suivants:

- Rassembler des experts des pêches dans les eaux intérieures en vue d'un échange d'informations au plan international et d'une évaluation des activités de gestion des pêches et de leur impact sur l'environnement, des contraintes qui les entravent, des problèmes que pose leur utilisation et des solutions possibles et des avantages et problèmes liés aux dites activités.
- Identifier les contraintes et les lacunes de nos connaissances qui affectent l'application de méthodes de gestion aux pêches dans les eaux intérieures.
- Recommander et promouvoir les mesures à prendre pour améliorer la gestion des pêches dans les eaux intérieures dans l'intérêt de l'environnement aquatique.
- Définir des principes directeurs en vue de la formulation des politiques, planifier les méthodes à suivre et évaluer les activités futures de gestion des pêches.

#### SESSION 1: IMPACT DE L'EMPOISSONNEMENT ET DE L'INTRODUCTION DE NOUVELLES ESPÈCES SUR L'ENVIRONNEMENT

3. L'empoissonnement et l'introduction d'espèces non indigènes sont des techniques de gestion très répandues qui visent à améliorer la qualité de la pêche à la ligne en la diversifiant. Ces techniques sont également utilisées pour manipuler les structures des populations de poissons de façon à modifier les chaînes alimentaires pour améliorer la qualité de l'eau et la salubrité de l'écosystème.

4. Certaines introductions sont faites illégalement, car la demande est élevée dans le secteur de la pêche à la ligne et les avantages commerciaux sont supérieurs aux faibles sanctions encourues.

5. Les communautés de poissons composées de peu d'espèces, comme celles que l'on trouve dans les eaux douces européennes, favorisent l'établissement de populations non indigènes et sont exposées au risque d'invasion. Il est rarement possible d'évaluer directement l'impact des introductions, mais l'augmentation locale de la richesse en espèces tend à favoriser le recouvrement des niches et par voie de conséquence, les relations interactives entre les différentes espèces. Les interactions peuvent dériver de la concurrence avec les poissons indigènes ou du prédatisme direct aux dépens des populations indigènes.

6. Les introductions et l'empoisonnement ont des effets génétiques importants et l'introduction conjointe de parasites a favorisé la propagation de certaines maladies en Europe.
7. Malgré ces aspects négatifs, l'introduction de certaines espèces a donné de bons résultats dans les endroits où aucun effet nuisible n'a été observé, et les espèces introduites entretiennent à présent des pêcheries durables.
8. Les introductions de poissons ne devraient pas être systématiquement considérées comme négatives, mais les risques sont probablement plus grands avec des espèces exotiques qu'avec des espèces transplantées.
9. On manque souvent d'informations sur les effets des introductions et des programmes d'empoisonnement, du fait notamment qu'il n'existe pas de réseau pour le suivi. Il est donc difficile de distinguer les liens de causalité d'une corrélation indirecte avec des paramètres environnementaux. Les responsables de la gestion ont un double rôle puisqu'ils doivent entretenir, améliorer et développer la pêche, tout en protégeant l'environnement. Une telle situation peut conduire à des conflits.
10. Néanmoins, les introductions de poissons constituent une menace particulièrement insidieuse, car on ne dispose d'aucun outil pour gérer la remise en état. C'est la raison pour laquelle l'approche de précaution devrait être adoptée pour l'introduction des espèces, en particulier s'il s'agit de poissons exotiques.
11. Une meilleure compréhension scientifique des poissons et de leurs habitats sera nécessaire pour étayer la législation. Il faudra approfondir les recherches sur le comportement et le mécanisme entrant en jeu dans la propagation des espèces exotiques, et recueillir plus d'informations sur les effets écologiques et dynamiques du repeuplement, sur l'évaluation économique des pêches dans les eaux intérieures et sur l'impact des parasites introduits sur les stocks de poissons.
12. Les programmes de repeuplement sont un élément essentiel de la gestion des pêches dans une grande partie de l'Europe. Il pourrait être utile d'évaluer les avantages relatifs et le coût-efficacité de l'empoisonnement des cours d'eau avec des espèces ayant atteint des cycles biologiques différents, à différentes périodes de l'année, pour déterminer si le repeuplement contribue à l'amélioration des stocks. Lorsque l'on repeuple des cours d'eau avec des alevins de saumon nourris, il est possible de réaliser un gain net si les taux de survie naturels de l'état d'œuf à l'état de tacon sont inférieurs ou égaux à 1 pour cent dans la région. Si les taux de survie sont élevés dans des conditions naturelles, l'élevage de poissons et l'empoisonnement sont moins avantageux. Pour les poissons communs, les cyprins, les vandoises et les gardons, l'empoisonnement avec des sujets d'âge 1+ ou 2+ a peu de chances d'avoir une incidence significative sur les captures. Toutefois, lors de la remise en état des cours d'eau dans lesquels il n'existe aucune population ichtyique, le repeuplement avec des poissons plus vieux (âge 2+) tend à être d'un meilleur rapport de coût-efficacité et à conduire à l'établissement plus rapide d'une population autonome. Les taux de survie sont encore mal connus.

## **SESSION 2: LA BIOMANIPULATION DES POISSONS COMME OUTIL DE GESTION ENVIRONNEMENTALE**

13. Plusieurs méthodes de biomanipulation sont utilisées en Europe: a) l'approche traditionnelle, qui est basée sur le renforcement des prédateurs et la réduction des poissons planctophages, et ne prévoit pas la participation des parties prenantes locales; et b) des



approches avancées, à savoir la biomanipulation prenant en considération la demande socio-économique des pêcheurs à la ligne et des pêcheurs commerciaux, ou la biomanipulation reposant principalement sur les opérations de pêche.

14. Les stocks de poissons ne sont pas toujours responsables des proliférations d'algues et des contrôles exercés du bas vers le haut peuvent également donner de bons résultats dans des milieux fortement eutrophisés.

15. Une approche plus moderne de la biomanipulation intègre les intérêts socio-économiques des pêches de loisir et des pêches commerciales, et implique une analyse des parties prenantes. L'expérience et la motivation des pêcheurs amateurs et commerciaux peuvent contribuer à la réussite de la biomanipulation.

16. L'approche classique de la biomanipulation, basée sur l'introduction de petites truites de mer, à de faibles densités de stockage, comme prédateurs dans des réservoirs d'eau profonde et fraîche, semble peu efficace en Europe centrale. Il faudra étudier plus à fond l'effet d'une augmentation des densités d'empoissonnement et du poids individuel des truites sur la proportion de poissons qu'elles consomment.

17. La ligne de conduite par étapes proposée pour la remise en état des lacs au moyen de la biomanipulation, est intéressante dans la mesure où elle tente de concilier la gestion des pêches et de la qualité de l'eau, en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes. Elle donne des conseils sur l'utilisation de la biomanipulation, comme instrument régulier de gestion de la qualité de l'eau. Cette ligne de conduite doit être essayée dans la pratique et les paramètres technologiques doivent être parachevés. Le point fort de cette approche vient de ce qu'elle combine des mesures traditionnelles de gestion des pêches, comme le repeuplement avec des poissons piscivores, avec une approche de gestion fondée sur l'écosystème. La continuité des interventions est décisive pour la réussite à long terme des programmes de biomanipulation.

18. Il peut être utile de faire intervenir des pêcheurs de carpes expérimentés dans les projets de biomanipulation, dans les cas où des stocks de carpes denses favorisent une ré-eutrophisation de l'eau. La technique de capture et de remise à l'eau est à éviter dans les projets de biomanipulation.

19. Des données quantitatives sur l'appâtage devraient être incluses dans les projets futurs. Les appâts semblent être une importante source de phosphore dans certains cas, mais les pêcheurs à la ligne les plus expérimentés accroissent leurs captures sans utiliser plus d'amorces de fond. Ils pourraient donc aider à réduire leur utilisation. Il convient de réaliser d'autres enquêtes sur les appâts contenant peu de phosphore. En outre, des directives de gestion spécifiques concernant les amorces de fond et l'appâtage à blanc sont nécessaires car les amorces de fond sont très couramment utilisées par les pêcheurs à la ligne de poissons communs.

20. La participation prolongée de pêcheurs semble nécessaire pour la réussite des projets de biomanipulation qui reposent sur une pression de pêche continue et devraient être adoptés en particulier dans les pays où la pêche commerciale tient une place importante.

### **SESSION 3: RESTAURATION DES PÊCHES CONTINENTALES**

21. Dans les lacs, certains poissons comme les salmonidés ont besoin de concentrations d'oxygène dissous (OD) suffisantes. L'habitat des salmonidés dans les eaux profondes peut être étendu dans des lacs souffrant d'un appauvrissement en oxygène en été, par brassage

artificiel et en portant par oxygénation les niveaux hypolimniques d'oxygène dissous à au moins 4-5 mg par litre. La remise en état des lacs par oxygénation artificielle a donné des résultats variables. Les concentrations d'oxygène peuvent être augmentées, ce qui donne lieu à une récolonisation par les poissons et les invertébrés. L'expérience a montré que l'apport continu d'éléments nutritifs dans les lacs maintient leur eutrophisation et le risque que des poissons meurent à cause de la prolifération d'algues toxiques. En outre, les sédiments restent anoxiques et la mortalité des œufs de poissons blancs persiste.

22. Les champs de tourbières peuvent, une fois que la tourbe a été enlevée, devenir de nouveaux lieux de pêche. La taille et la forme des lacs ainsi créés sont déterminées par le type de pêche que l'on entend pratiquer. D'après les recherches, la qualité de l'eau de ces nouveaux lacs aménagés dans des champs de tourbières est excellente et la colonisation par les plantes aquatiques atteint environ 95 pour cent en trois ans. La présence de populations autonomes n'a pas encore été observée, mais on estime qu'un taux de stockage de 200 kg/ha permet de maintenir une population en bonne santé et garantit une excellente pêche à la tanche et à la carpe, basée sur le système de la capture et de la remise à l'eau. Ces pêcheries artificielles peuvent avoir une très grande valeur d'agrément.

23. Le bassin versant doit être envisagé dans son ensemble lorsque l'on met en place des programmes de remise en état des fleuves contenant des salmonidés. Des études préliminaires doivent être entreprises pour comprendre l'importance relative des déséquilibres des canaux individuels par rapport à l'ensemble du bassin hydrographique. Des études préliminaires des bassins hydrographiques contenant des salmonidés en préparation en vue de la remise en état des cours d'eau ont identifié des facteurs critiques, pour mettre au point des procédures d'amélioration des habitats qui rétabliront un équilibre naturel. Les principaux éléments qui posent problème sont les programmes de drainage par réseau hydrographique visant à lutter contre les inondations, la suppression de la végétation riparienne pour étendre les zones de pâturage et le surpâturage des ovins et des bovins. Grâce à l'utilisation combinée de matériaux naturels, de clôtures pour le bétail et de boisements ripariens, on a réussi à imiter les conditions naturelles dans les trois catégories de canaux endommagés. Il est recommandé de laisser tel quel un canal accessoire, qui servira de témoin pour contrôler l'efficacité des opérations de remise en état.

24. Les activités de remise en état et d'amélioration sont souvent inefficaces, faute de comprendre les facteurs biotiques et abiotiques qui influencent les populations de poissons à l'étude. Bien souvent, les programmes de remise en état ne traitent pas les problèmes de l'ensemble du bassin versant ou ceux qui touchent les communautés de poissons.

25. Un certain nombre d'activités peuvent réduire les effets qu'ont le développement et l'exploitation des ressources sur les habitats des poissons, mais les interventions des gouvernements ne sont pas suffisantes pour y parvenir. Des partenariats entre institutions et la mise en application et le respect de la législation sont certes nécessaires, mais il faut aussi donner plus d'importance aux conseils aux clients, à l'éducation du public et aux activités de vulgarisation pour inciter les parties prenantes à participer à la conservation des habitats.

26. L'inondation prolongée des étangs de plaines inondables a accru la richesse en espèces et l'abondance relative de poissons, ce qui montre que les emprunts de terre sont des frayères et des alevinières de bonne qualité. Toutefois, les zones d'alevinage semblent limitées, car si les décrues ne surviennent pas au bon moment, les effets positifs peuvent être annulés. Il serait utile de parvenir à mieux maîtriser la durée de l'inondation des terres, mais cela nécessite une étude plus approfondie.

27. Souvent, les pêches ne s'améliorent pas comme prévu après les travaux de remise en état. En outre, il est fréquent que les améliorations obtenues ne justifient pas les sommes dépensées. La plupart du temps, les travaux de remise en état ne permettent pas d'atteindre les résultats visés, car les administrateurs des pêches ont des aspirations trop élevées. En outre, l'identification des obstacles à l'établissement de populations de poissons viables dans l'ensemble du bassin hydrographique est essentielle pour planifier les projets de remise en état individuels et devrait être entreprise avant leur mise en route. Le suivi des travaux de remise en état, après le projet est indispensable pour éviter de reproduire des programmes inefficaces.

#### **SESSIONS 4 ET 5: IMPACTS DE LA GESTION DES POPULATIONS DE POISSONS**

28. La communauté scientifique a recours à toute une série de méthodes, dont des exercices de modélisation, des examens de la littérature et des études de cas. Il est cependant de toute évidence également nécessaire d'accroître la participation des parties prenantes à la gestion proprement dite. Les sciences sociales utilisent des méthodes quantitatives en combinaison avec des entretiens, des analyses AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) et des évaluations rurales rapides pour connaître les points de vue des parties prenantes sur certains sujets, dont la gestion des esturgeons. De même, des populations des espèces de poissons indicatrices ont été utilisées pour quantifier le niveau de perturbation, dans le contexte de la Directive-cadre sur l'eau.

29. Un exercice de modélisation par ordinateur basé sur une approche écohydrologique, et combiné à une analyse électronique des informations trouvées dans la littérature, peut être utilisé pour décrire divers effets de la dégradation physique des habitats des poissons sur l'ensemble d'un bassin versant. Selon les résultats, le rétablissement de la situation primitive n'est pas nécessaire. L'objectif devrait plutôt être d'obtenir une qualité d'environnement qui représente un moyen terme entre la maximisation de la biodiversité et la maximisation de la productivité halieutique.

30. Des problèmes se posent dans le lac Peipsi-Pihkva du fait que les pêcheries d'Estonie et de la Fédération de Russie sont ciblées sur des espèces différentes. La gestion traditionnelle des pêches peut être utilisée pour augmenter le stock et, partant, les captures effectives et potentielles, dans un lac clos appartenant à deux nations qui se partagent les stocks de poissons. Grâce aux mesures techniques ou physiques choisies pour augmenter la sélectivité des engins de pêche et réduire leur efficacité (par exemple, l'augmentation du maillage) et à l'imposition de contingents limitant les captures annuelles totales, il a été possible d'augmenter le potentiel de captures du stock, pour suivre l'accroissement de la demande.

31. Des problèmes analogues se sont posés avec la stratégie actuelle de conservation de l'esturgeon dans le Bas-Danube, qui pourrait être dans une large mesure responsable de l'effondrement des pêches et de l'extinction des espèces. Les résultats demandent des remèdes classiques, tels que réduction de l'effort de pêche, contrôle des captures, protection des frayères, etc. Des mesures de suivi et d'évaluation des stocks sont nécessaires pour améliorer les politiques de gestion, et les règlements doivent être mis en application.

32. Les travaux de la Finlande dans le domaine de la conservation des écrevisses indigènes et ceux de la France concernant l'abondance relative des espèces autochtones et introduites dans les populations de poissons, ont analysé l'impact des espèces exotiques sur les espèces indigènes et sur la biodiversité dans les eaux intérieures. L'exemple de la Finlande souligne que les parties prenantes locales sont encouragées à ne pas respecter les règles car les écrevisses signal non indigènes, dont l'introduction est à présent interdite, sont résistantes à la

peste de l'écrevisse et ont un potentiel de croissance et de reproduction supérieur à celui de l'écrevisse à pieds rouges indigène.

33. La classification en espèces indigènes et non indigènes et la cartographie à plus grande échelle de la richesse en espèces dans des réservoirs français ouvrent de nouvelles possibilités pour comparer le développement des communautés de poissons. L'objectif éthique sous-jacent stipule que les espèces indigènes ont en elles-mêmes une plus grande valeur pour la société que les espèces introduites ou les espèces de repeuplement non indigènes. Cette étude a démontré statistiquement que l'introduction d'espèces non indigènes conduisait à une richesse en espèces moins grande et à une réduction de la biodiversité spécifique.

34. En Finlande, des changements institutionnels ont entraîné des modifications de la gouvernance des pêches qui sont étroitement liées à l'évolution de la société. Les pêcheurs ont changé d'attitude à l'égard du phoque annelé du lac Saimaa qu'ils ne voient plus comme un concurrent et l'on considère aujourd'hui que les phoques font partie d'une faune diversifiée qui doit être conservée. La propriété privée de l'eau est un facteur important lorsque des réglementations sont nécessaires à grande échelle.

35. En Hongrie, l'impact sur les niveaux trophiques inférieurs varie en fonction des niveaux d'empeusement. Les procédés traditionnellement utilisés pour réduire les charges en éléments nutritifs externes peuvent être facilités par une réduction de la biomasse des poissons cyprinidés dans les eaux peu profondes dominées par ces espèces, ce qui diminuera la biomasse du phytoplancton. Les résultats ont été obtenus à partir d'expériences de manipulation dans des étangs, d'études de la chaîne alimentaire et d'études réalisées dans un lac plus petit, ainsi que dans l'immense lac Balaton.

36. Un projet de conservation en Lituanie a étudié les changements socio-économiques découlant de l'intégration des pêches continentales dans d'autres composantes de la gestion des marécages. Le public voit les braconniers et les oiseaux piscivores comme une menace plus ou moins grande pour les stocks de poissons, selon un certain nombre de facteurs, notamment le statut de local ou d'étranger, les besoins perçus, la cupidité et la valeur esthétique. Les attitudes des parties prenantes dans la zone de conservation de Ramsar - le Parc régional du Delta de Nemunas - indiquent que les individus sont classés soit en locaux, qui sont bien vus, soit en étrangers, qui sont mal vus. Ceci montre que les aspects culturels et sociaux devraient être reconnus et évalués lorsque l'on met en place des politiques de conservation.

37. L'examen de la littérature américaine et européenne décrit le rôle des collectivités dans la résolution des problèmes liés à la gestion des pêches et de la biodiversité, ainsi que leur influence sur les décisions, lorsqu'il s'agit de prendre des mesures correctives. L'approche "écocentrique" de gestion de la biodiversité, qui consiste à rétablir une population de poissons indigènes "naturelle", soulève immédiatement des problèmes de définition. Toute déclaration de politique sur la biodiversité reposant sur des bases scientifiques a donc besoin d'une orientation plus pragmatique pour pouvoir bénéficier d'un large appui des parties prenantes. Les systèmes de gestion fondés sur l'écosystème représentent un changement de paradigme et il serait plus approprié de les définir comme des systèmes de gestion adaptative applicables aux pêches des écosystèmes d'eau douce, qu'ils soient "altérés" ou "intacts".

38. Le processus de gestion démocratique nécessaire pour protéger ou rétablir la biodiversité des faunes ichthyiques ou pour financer des programmes de recherche dans ce domaine exige des réglementations qui soient acceptées et respectées pour réduire les risques ou prévenir les dégâts. Cet objectif n'est le plus souvent atteint que s'il est motivé soit par un intérêt personnel, soit par un sentiment d'obligation morale et sociale collective. L'efficacité

de la gestion des pêches est donc subordonnée à l'appui du public et, très souvent, à la manière dont est perçu le compromis entre l'intérêt personnel et collectif.

39. La gestion traditionnelle des pêches continue à manquer d'efficacité à bien des égards, dans les pêches continentales européennes. En outre, il n'existe pratiquement pas de réglementations qui reposent sur des incitations dans les pratiques de gestion des pêches, alors que l'on dispose de connaissances scientifiques pour mettre en œuvre des outils de gestion plus efficaces.

40. Avec la modification de la perception des plans d'eau tant naturels qu'artificiels, la gestion des pêches traditionnelle se transforme lentement en gestion fondée sur l'écosystème. Il faut donc de nouveaux outils de gestion, pour répondre à la demande humaine légitime de loisirs et d'autres utilisations commerciales des plans d'eau, pour des activités comme la baignade, la navigation et le tourisme. Dans le même temps, on note une tendance opposée en faveur de la gestion intensive des plans d'eau artificiels, comme lieux de pêche constante (de type dépôt-prélèvements).

## **SESSION 6: RÔLE DE LA CONSERVATION DES POISSONS DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

41. Parmi tous les écosystèmes, ce sont les eaux douces qui ont subi les plus lourdes interventions au cours des cent dernières années. Aujourd'hui, de nombreuses espèces de poissons ont disparu ou sont devenues rares et sont menacées d'extinction et un grand nombre d'entre elles sont protégées grâce à une gestion active de l'environnement, ainsi qu'à des méthodes plus traditionnelles de gestion de la conservation (réglementation de l'exploitation, réserves naturelles, programmes de reproduction en captivité). La mise en œuvre du plan d'aménagement pour la conservation de l'*Anaocypris hispanica* au Portugal pourrait être bénéfique aussi bien pour la pêche que pour les écosystèmes.

42. La survie des espèces rares d'esturgeons et la conservation de leur diversité génétique ont une grande importance tant sur le plan économique que biologique. Comme les possibilités de gestion et de protection des populations sauvages sont limitées, il est essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures pour conserver une grande diversité de populations d'esturgeons dans le monde, dans des conditions artificielles. A cet effet, l'une des mesures les plus urgentes est de créer et d'entretenir des collections d'esturgeons vivants, dans des banques de gènes. La conservation de systèmes de population complexes nécessite une évaluation de la variabilité génétique totale, y compris de la variabilité intraspécifique. Il est indispensable de garantir la bonne conservation des ressources génétiques conformément à la structure des populations des différentes espèces. Des recherches effectuées dans la mer d'Azov - portant sur la dynamique des régimes saisonniers, les sources alimentaires dans les lagunes d'eau saumâtres et les étangs piscicoles des éclosiers d'esturgeons, l'indice de survie et les taux de croissance d'esturgeons russes de diverses classes d'âge (*Acipenser gueldenstaedtii*) et de juvéniles d'esturgeons étoilés (*A. stellatus*) obtenus par reproduction naturelle et artificielle dans différentes conditions - ont débouché sur la proposition d'un nouveau programme concernant le lâcher des juvéniles dans les plans d'eau naturels.

43. Le suivi écologique et physiologique des populations d'esturgeons sur une longue période a montré le rôle positif de la propagation artificielle et suggère une stratégie simplifiée visant uniquement à augmenter le nombre de juvéniles lâchés. Les imperfections des biotechnologies traditionnelles altèrent considérablement les espèces mais aussi la structure des populations d'esturgeons.

44. Le lâcher de juvéniles d'esturgeons de tailles et d'âges différents, à des endroits différents et dans des conditions différentes, aiderait à maintenir les populations et à minimiser les conséquences sélectives de la propagation artificielle. La migration des esturgeons juvéniles vers la mer, dans des conditions naturelles à des âges différents, est très significative du point de vue adaptatif et confirme l'importance biologique de la différenciation à l'intérieur d'une population. La conservation de divers esturgeons russes, étoilés et géants (*Huso huso*), lâchés à des dates différentes permet d'utiliser les ressources alimentaires des lagunes d'eau saumâtre et des zones côtières marines, de façon progressive et plus rationnelle qu'avec la méthode standard traditionnelle, basée sur le lâcher simultané de juvéniles sur une grande échelle dans les cours d'eau.

45. Les recherches effectuées dans la réserve des marais roséliers de Minsmere (Royaume-Uni) ont montré que l'application potentielle de la gestion des populations de poissons était une composante clé de la série d'outils disponibles pour améliorer la conservation des butors et probablement aussi celle d'autres oiseaux piscivores.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

46. Le Symposium a étudié les effets biologiques, environnementaux, sociaux et économiques de la gestion des pêches dans les lacs et les cours d'eau. Il est clair que la gestion des pêches a procuré des avantages à l'écosystème et aux parties prenantes, qui s'ajoutent aux avantages qu'en ont retiré les pêcheries. Toutefois, des activités comme les repeuplements et les introductions, peuvent parfois, mais pas toujours, avoir des effets négatifs.

47. Le Symposium a révélé que la gestion traditionnelle des pêches n'était pas toujours couronnée de succès dans les pêcheries continentales européennes. Dans le même temps, la tendance à s'écarter de la gestion traditionnelle des ressources halieutiques au profit d'un aménagement intégré de l'écosystème souligne la nécessité de mettre au point de nouvelles approches participatives.

48. Bon nombre des approches et des problèmes mis en relief ont des conséquences fondamentales pour la Directive-cadre de l'UE sur l'eau, car il faudra à l'avenir améliorer la qualité des eaux douces. Les conséquences des modifications de l'environnement mondial devraient être reconnues et dûment prises en considération dans les approches de gestion futures.

- On a noté une certaine difficulté à faire respecter les réglementations des pêches. En conséquence, il a été recommandé d'élaborer des programmes de communication et d'éducation améliorés sur la protection et la conservation dans les eaux intérieures.
- On a d'une manière générale besoin de directives qui puissent être facilement comprises par les parties prenantes et par les administrateurs des pêches. Il a été recommandé d'élaborer de nouvelles directives pour la biomanipulation et de mettre à jour les directives existantes concernant les repeuplements et les introductions pour les incorporer dans les politiques d'échelon national et local. Pour certaines espèces comme les esturgeons, il a été recommandé d'élaborer et de mettre en œuvre des protocoles améliorés pour les repeuplements.
- Il a été recommandé d'associer toutes les parties prenantes aux processus consultatifs et décisionnels relatifs à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques des eaux intérieures. Dans l'idéal, ceci devrait déboucher sur un processus de gestion pleinement participatif.

- Lorsque l'on envisage des travaux de remise en état ou des activités d'amélioration, il a été recommandé d'évaluer le bassin versant dans sa globalité, pour identifier les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le projet et les problèmes qui pourraient persister.
- Il a été recommandé d'identifier les possibilités de pêche artificielle et de remise en état et d'amélioration des pêches existantes. Souvent ces pêches peuvent offrir des solutions de remplacement plus rentables que les pêches traditionnelles.
- Il a été recommandé d'évaluer minutieusement les objectifs des projets de remise en état pour fixer des objectifs réalistes qui soient jugés acceptables par les administrateurs des projets et par le public. En outre, il est recommandé que le suivi des travaux de remise en état, après les projets, soit une composante des procédures d'évaluation et de leur efficacité, et que les résultats soient largement diffusés.
- Il a été recommandé d'adopter une approche fondée sur l'évaluation des risques pour toutes les activités de gestion des pêches. La rigueur de la législation devrait être en rapport avec le risque potentiel induit par les processus d'aménagement.
- Il a été recommandé d'établir des mécanismes pour la gestion commune des plans d'eau internationaux, lorsqu'il n'en existe pas déjà; lorsque des mécanismes internationaux sont déjà en place, il convient de les renforcer pour mieux concentrer l'effort sur les questions relatives aux pêches et à l'environnement.
- Il a été recommandé d'élaborer des mécanismes pour la conservation *in vivo* des espèces de poissons menacées d'extinction; les esturgeons sont une priorité.

**Annexe F****SYMPOSIUM DE LA CECPI SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE –  
PARTENARIAT ENTRE LES SCIENTIFIQUES ET  
LES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS**

Wierzba, Mazurian Lakeland, Pologne 26 – 29 mai 2004

**PROSPECTUS ET PREMIER APPEL DE DOCUMENTS**

La Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures tiendra un symposium sur le thème «Développement de l'aquaculture – Partenariat entre les scientifiques et les associations de producteurs», à l'occasion de sa vingt-troisième session, qui aura lieu en Pologne, du 26 mai au 2 juin 2004.

Le Symposium a pour principal objectif de définir les rôles complémentaires de la science et de la production dans le développement du secteur aquacole, tels qu'ils sont exprimés par les associations de producteurs.

**Contexte et justification**

Le Symposium poursuivra sur la lancée des symposiums précédents de la CECPI qui ont exploré les problèmes auxquels sont confrontés les secteurs des pêches et de l'aquaculture de tous les pays dans le contexte de la mondialisation. La durabilité a été un principe directeur important pour tous les thèmes, en mettant au premier plan les questions clés et les interactions entre la production aquatique, l'environnement aquatique et la société. En outre, la CECPI a servi de tribune internationale pour des échanges d'informations et une collaboration entre les pays européens, non seulement pour les scientifiques, mais aussi pour toutes les parties prenantes qui s'intéressent au développement durable des pêches dans les eaux intérieures et de l'aquaculture, dont font partie les représentants des producteurs.

On note une tendance croissante à l'instauration de partenariats et de rapports de collaboration entre des aquaculteurs et des scientifiques, des fonctionnaires des gouvernements et d'autres parties prenantes. Les producteurs sont reconnus comme des acteurs clés du développement durable de l'aquaculture, en tant qu'utilisateurs directs des ressources, pendant la production d'aliments. Toutefois, il faudrait renforcer l'interaction et améliorer la communication et la coordination entre ces derniers, les spécialistes des sciences naturelles et sociales, et d'autres parties prenantes du secteur aquacole. Les intérêts et les points de vue des producteurs devraient être mieux représentés, dans des associations plus fortes, en particulier compte tenu de la complexité et des dimensions internationales des questions de durabilité, mais aussi de la diversité du secteur aquacole européen. Les aquaculteurs doivent renforcer leur rôle par une participation accrue au développement du secteur, mais bien souvent les conditions ne sont pas encore réunies pour qu'ils puissent défendre efficacement leur position et leurs intérêts.

**Buts du Symposium**

Les buts du Symposium seront les suivants:

- i) procéder à une évaluation générale des rôles, des possibilités et des besoins actuels des associations d'aquaculteurs dans la région couverte par la CECPI;
- ii) identifier les contributions pouvant être apportées par d'autres parties prenantes - en particulier institutions de recherche (sciences naturelles et sociales) et institutions gouvernementales - pour soutenir des associations d'aquaculteurs;



- iii) proposer des mesures pour renforcer la participation, les activités et les positions des associations d'aquaculteurs, dans les domaines de la gestion et du développement du secteur aquacole.

### **Thèmes**

Questions et problèmes spécifiques permettant de garantir la durabilité à long terme de l'aquaculture, notamment:

- Promotion et définition des programmes de recherche et de développement des technologies (y compris diversification des systèmes d'élevage, des espèces et des technologies), pour le développement durable de l'aquaculture.
- Mise en valeur des ressources humaines, renforcement des capacités et éducation, en particulier formation, transfert de technologies, fourniture d'informations et accès à l'information.
- Promotion d'une utilisation appropriée et efficace des ressources (eau, sites, aliments pour les poissons, stocks de reproducteurs et autres facteurs de production).
- Politiques intégrées, avec leurs cadres juridiques et institutionnels, sur la base de communications et de consultations avec les parties prenantes principales (les producteurs).
- Association, participation et consultation renforcés de toutes les parties prenantes à la planification, au développement et à la gestion de l'aquaculture, notamment promotion de codes de pratiques, de codes de conduite et de bonnes pratiques de gestion.
- Mise en place d'incitations à l'investissement, études de marché, programmes de commercialisation des produits et campagnes de sensibilisation des consommateurs.

Le Symposium fournira une tribune appropriée pour examiner les questions qui précèdent, et discuter du rôle des associations de producteurs et de leur partenariat avec divers acteurs désireux de promouvoir un développement mieux coordonné et plus durable de l'aquaculture dans les eaux intérieures en Europe. Des chercheurs, notamment des spécialistes des sciences naturelles et sociales, des experts gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes feront part de leurs points de vue et de leurs expériences et formuleront des recommandations sur les questions ci-dessus. Le Symposium bénéficiera de l'expérience et de la participation de la Fédération européenne des producteurs aquacoles (FEPA) et de la European Aquaculture Society (EAS), qui sont des partenaires actifs de la CECPI. Etant donné que le Symposium aura lieu dans un pays d'Europe de l'Est, on prévoit une large participation de producteurs et de scientifiques de cette région, ainsi que de leurs représentants, pour ce forum professionnel.

### **Participation et contributions**

Le Symposium s'adresse à des associations d'aquaculteurs, à des scientifiques, à des institutions gouvernementales, à des institutions de recherche et de formation, à des initiatives environnementales et sociales non gouvernementales, notamment groupes de protection des consommateurs, représentants du secteur privé (fournisseurs, industriels, détaillants etc.) et autres groupes d'intérêt en rapport avec l'aquaculture.

Des études et des communications se rapportant à l'une quelconque des rubriques générales indiquées ci-dessus seront les bienvenues. Il serait souhaitable que la majorité relate l'expérience acquise dans les pays, en examinant la situation passée et présente et les perspectives d'avenir pour le renforcement des associations d'aquaculteurs et leurs

interactions avec d'autres parties prenantes. La discussion qui aura lieu pendant le Symposium débouchera sur une déclaration de large portée sur l'ensemble du contexte et sur l'avenir des organisations d'aquaculteurs d'Europe. Quiconque souhaite présenter une étude ou une affiche est invité à proposer un titre, le 31 mars 2003 au plus tard, au Secrétaire technique de la Sous-Commission II de la CECPI, Division des ressources halieutiques et de l'aquaculture, FAO, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, courrier électronique [uwe.barg@fao.org](mailto:uwe.barg@fao.org), télécopie (+ 39) 06 5705 3020.

Les études pourront être présentées en anglais et en français, qui sont les langues de travail de la CECPI, mais aucun service d'interprétation ne sera fourni. Un résumé – ne dépassant pas 150 mots - de l'étude envisagée devra être présenté, de préférence par courrier électronique, avant le 31 août 2003. Le Comité directeur examinera tous les résumés dans le contexte des objectifs et des thèmes retenus pour le Symposium et les auteurs seront informés du résultat de cet examen au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2003. Les auteurs sélectionnés devront présenter un projet de manuscrit au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2004.

L'organisateur du Symposium est M. L. Varadi (Hongrie), courrier électronique: [varadil@haki.hu](mailto:varadil@haki.hu), télécopie: +36 66312142.

Le Président est M. K. Goriczko (Pologne), Courrier électronique: [rutkiirs@gd.onet.pl](mailto:rutkiirs@gd.onet.pl), télécopie: +48 058 6818427.

## LISTE DES CORRESPONDANTS DE LA CECPI

### ALBANIE

Roland Kristo  
 Ministry of Agriculture and Food  
 Directorate of Fisheries  
 Skanderbeg Square  
 Tirana  
 Tel./Fax: (+355-42) 28621  
 Mél: peshkimi@icc.al.eu.org

### ALLEMAGNE

Volker Hilge  
 BFA für Fischerei  
 Wulfsdorfer Weg 204  
 D-22926 Ahrensburg  
 Tel: (+49-4102) 511 28  
 Fax: (+49-4102) 988 207  
 Mél: hilge\_bfafi@compuserve.com

### AUTRICHE

Erich Kainz  
 Federal Agency for Water Management  
 Institute for Water Ecology, Fisheries and  
 Lake Research  
 Scharfling 18  
 A-5310 Mondsee  
 Tel: (+43-6232) 3847-16  
 Fax: (+43-6232) 3847-33  
 Mél: erich.kainz@baw.at

### BELGIQUE

Pierre Gérard  
 Centre de Recherche de la Nature,  
 des Forêts et du Bois  
 Avenue Maréchal Juin, 23  
 B-5030 Gembloux  
 Tel: (+32-81) 626420  
 Fax: (+32-81) 615727  
 Mél: p.gerard@mrw.wallonie.be

### BULGARIE

### CHYPRE

Daphne Stephanou  
 Department of Fisheries  
 Ministry of Agriculture and Natural  
 Resources  
 13, Aeolou Street  
 1416 Nicosia  
 Tel: (+357-2) 807862  
 Fax: (+357-2) 775955  
 Mél: d.stephan@cytanet.co.cy

### COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Serge Beslier  
 Direction générale XIV - Pêche  
 Commission Européenne  
 Rue de la Loi 200  
 B-1049 Bruxelles  
 Tel: (+32-2) 295 0115  
 Fax: (+32-2) 296 3986  
 Mél: serge.beslier@cec.eu.int

### CROATIE

Tomislav Treer  
 Faculty of Agriculture  
 Department of Fisheries, Beekeeping  
 and Special Zoology  
 University of Zagreb  
 Svetošimunska 25  
 HR-10000 Zagreb  
 Fax: (+385-1) 2393874  
 Mél: treer@agr.hr

### DANEMARK

Gorm Rasmussen  
 Danish Institute for Fisheries Research  
 Department of Inland Fisheries  
 Vejlsøvej 39  
 DK-8600 Silkeborg  
 Tel: (+45) 89213100  
 Fax: (+45) 89213150  
 Mél: gr@dfu.min.dk

**ESPAGNE**

José Luis González Serrano  
 Secretaría General de Pesca Marítima  
 Ministerio de Agricultura, Pesca y  
 Alimentación  
 José Ortega y Gasset 57  
 28006 Madrid  
 Fax: (+34-1) 4020212

**ESTONIE**

Leelo Kukk  
 Fisheries Department  
 Estonian Ministry of Environment  
 Marja 4d  
 EE- 10617 Tallinn  
 Fax: (+372) 656 7599  
 Mél: leelo@klab.envir.ee

**FINLANDE**

Heikki Auvinen  
 Finnish Game and Fisheries  
 Research Institute  
 Laasalantie 9  
 FIN-58175 Enonkoski  
 Tel: (+358-205) 751616  
 Fax: (+358-205) 751609  
 Mél: heikki.auvinen@rktl.fi

**FRANCE**

Gérard Castelnaud  
 CEMAGREF, Unité RAC  
 50, Avenue de Verdun  
 F-33612 Cestas  
 Mél: gerard.castelnaud  
 @bordeaux.cemagref.fr

**GRÈCE**

Panagiotis S. Economidis  
 Aristotle University of Thessaloniki  
 Department of Biology, Laboratory of  
 Ichthyology  
 Box 134  
 GR-540 06 Thessaloniki  
 Tel. (+30-51) 998265  
 Fax (+30-51) 998279  
 Mél: psecon@bio.auth.gr

**HONGRIE**

Károly Pintér  
 Ministry of Agriculture and Regional  
 Development  
 Kossuth L. tér 11  
 H-1055 Budapest  
 Tel: (+36-1) 3014180  
 Fax: (+36-1) 3014781  
 Mél: karoly.pinter@fvm.hu

**IRLANDE**

Russell Poole  
 Marine Institute  
 Newport  
 Co. Mayo  
 Tel/Fax: (+353-98) 41107  
 Mél: rpoole@anu.ie

**ISLANDE**

Árni Ísaksson  
 Directorate of Inland Fisheries  
 Vagnhöfda 7  
 IS-112 Reykjavík  
 Tel: (+354) 5676400  
 Fax: (+354) 5678850  
 Mél: arni@veidimalastjori.is

**ISRAËL**

Chaim Anjioni  
 Ministry of Agriculture and Rural  
 Development  
 Department of Fisheries and Aquaculture  
 HaMaccabim Road, Rishon LeZion  
 P.O. Box 30  
 Beit Dagan 50200  
 Tel: (+972-3) 9485426  
 Fax: (+972-3) 9485735  
 Mél: chaima@netvision.net.il

**ITALIE**

Sergio Panella  
 Ministero delle Politiche Agricole e  
 Forestali  
 Laboratorio Centrale di Idrobiologia  
 Viale Caravaggio 107  
 I-00147 Roma  
 Tel: (+39) 0651600178  
 Fax: (+39) 065140296

**LETTONIE**

Normunds Riekstins  
 National Board of Fisheries  
 Ministry of Agriculture  
 2, Republikas laukums  
 LV-1010 Riga  
 Tel: (+371) 7323877  
 Fax: (+371) 7334892  
 Mél: fish@com.latnet.lv

**LITUANIE**

Algirdas Rusakevicius  
 Chief Specialist  
 Fisheries Department  
 Ministry of Agriculture  
 Gedimino pr. 19  
 2600 Vilnius  
 Tel: (+370-2) 391183  
 Fax: (+370-2) 391176

**LUXEMBOURG**

Ady Krier  
 Chef de service  
 Administration des eaux et forêts  
 Service de la chasse et de la pêche  
 16, rue Eugène Ruppert  
 L-1025 Luxembourg  
 Tel: (+352) 402201322  
 Fax: (+352) 402201350  
 Mél: ady.krier@ef.etat.lu

**NORVÈGE**

Arne Eggereide  
 Directorate for Nature Management  
 Tungasletta 2  
 N-7485 Trondheim  
 Tel: (+47-73) 580741  
 Fax: (+47-73) 580501  
 Mél: arne.eggereide@dirnat.no

**PAYS-BAS**

W.J.M. Muyres  
 Organization for the Improvement of  
 Inland Fisheries (OVB)  
 Buxtehudeaan 1  
 P.O. Box 433  
 NL-3430 AK Nieuwegein  
 Tel: (+31-30) 6058436  
 Fax: (+31-30) 6039874  
 Mél: muyres@ovb.nl

**POLOGNE**

Arkadiusz Wołos  
 Inland Fisheries Institute  
 Ul. Oczapowskiego 10  
 10-719 Olsztyn 5  
 Tel: (+48-89) 5241045  
 Fax: (+48-89) 5240505  
 Mél: awolos@infish.com.pl

**PORTUGAL**

Jorge Bochechas  
 Direcção-Geral das Florestas  
 Av.a João Crisóstomo No. 26-28  
 P-1050 Lisboa  
 Tel: (+351-1) 3579831  
 Fax: (+351-1) 3156188  
 Mél: jbochechas.dgf@mail.telepac.pt

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Jaroslav Oplt  
 Ministry of Agriculture  
 Tešnov 17  
 117 05 Prague 1  
 Tel: (+420-2) 21812188  
 Fax: (+420-2) 2181-2989  
 Mél: oplt@mze.cz

**ROUMANIE**

Dumitru Budescu  
 Service de la pêche, de la pisciculture et  
 l'industrialisation du poisson  
 Département des Industries Alimentaires  
 Piata Valter Maracineanu, nr. 1-3  
 Sector 1, Bucarest  
 Tel: (+40-1) 3142210  
 Fax: (+40-1) 3139483

**ROYAUME-UNI**

Phil Hickley  
 National Coarse Fish Centre  
 The Environment Agency  
 Hoo Farm Industrial Estate  
 Worcester Road  
 Kidderminster DY11 7RA  
 Tel: (+44-1562) 68975  
 Fax: (+44-1562) 69477  
 Mél: phil.hickley@environment-  
 agency.gov.uk

**SLOVAQUIE**

Karol Hensel  
 Comenius University  
 Faculty of Natural Sciences  
 Department of Zoology  
 Mlynská Dolina B-1  
 842 15 Bratislava  
 Tel: (+421-7) 60296370  
 Fax: (+421-7) 65424138  
 Mél: hensel@fns.uniba.sk

**SUÈDE**

Bo Bengtsson  
 National Board of Fisheries  
 P.O. Box 423  
 S-40126 Göteborg  
 Tel: (+46-31) 7430300  
 Fax: (+46-31) 7430444  
 Mél: bo.bengtsson@fiskeriverket.se

**SUISSE**

Erich Staub  
 Office fédéral de l'environnement, des  
 forêts et du paysage  
 Division écologie et pêche  
 Hallwylstrasse 4  
 CH-3003 Berne  
 Tel: (+41-31) 3229377  
 Fax: (+41-31) 3712583/323037  
 Mél: erich.staub@buwal.admin.ch

**TURQUIE**

Yilmaz Emre  
 Hatchery Manager  
 Kepez Freshwater Fish Production  
 Station  
 P.O.Box 190  
 Antalya  
 Fax: (+90-242) 3326700  
 Mél: zeki@leylak.agric.akdeniz.edu.tr

**La Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) a tenu sa vingt-deuxième session à Windermere (Royaume-Uni) du 12 au 19 juin 2002, parallèlement à un Symposium sur la gestion des pêches intérieures et l'environnement aquatique. Elle a passé en revue les activités menées par la CECPI depuis 2000 dans les domaines de la biologie et de l'aménagement des pêches, de l'aquaculture, de la protection des ressources aquatiques et en ce qui concerne les questions économiques et sociales. La CECPI a décidé de son futur programme de travail, notamment des activités qui devraient être menées avant sa prochaine session, prévue pour 2004 en Pologne et qui sera précédée d'un symposium sur le Développement de l'aquaculture: Partenariat entre les scientifiques et les associations de producteurs.**

